

Sarah Chançarde Simeti

La trajectoire institutionnelle et le modèle de gouvernance de l'agriculture biologique
en Afrique subsaharienne : Le cas de l'initiative I-AEB

Dans le cadre du cours
MÉMOIRE
PAP7998

Superviseur : Professeur Eric Champagne

Université d'Ottawa
Le 11 Août 2020

Remerciements

La rédaction de ce mémoire a été un processus rigoureux qui n'aurait simplement pas pu se réaliser sans l'implication de certaines personnes. J'aimerais ainsi prendre ce moment pour leur exprimer ma gratitude.

Tout d'abord, j'aimerais exprimer ma grande gratitude à mon Directeur de Mémoire, le Professeur Eric Champagne Professeur de l'École des études politiques de l'Université d'Ottawa. Son apport a été primordial et déterminant, cela a permis la bonne réalisation de ce mémoire. Ses conseils toujours très justes, ses connaissances m'ont guidée tout au long de la rédaction. Je lui suis extrêmement reconnaissante pour son aide, pour son encadrement et par-dessus tout, pour sa disponibilité.

Je tiens à remercier également monsieur Louis Simard, professeur agrégé à la faculté des sciences sociales à l'Université d'Ottawa, qui a pris le temps de lire ce travail et d'émettre des avis éclairés. Qu'il trouve, ici, l'expression de mes sincères remerciements.

Enfin, j'aimerais dire merci à ma famille, mes parents Eugénie Muzinga Nzey et Hermès Paulin Mumani Simeti, ainsi que mes sœurs Marie Georgette et Vanessa Paola Simeti qui m'ont beaucoup soutenue moralement. Je leur suis redevable pour leurs encouragements.

Résumé

La montée en popularité de l'agriculture biologique a suscité l'élaboration de différentes législations pour encadrer ce type de production à l'international. Cela dit, avec seulement une norme régionale de certification biologique dans la région, l'Afrique subsaharienne prend du retard quant à cette structuration du secteur de l'agriculture. Par conséquent, afin de mieux comprendre l'émergence des politiques de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne, cette recherche se propose d'analyser son contexte institutionnel sous l'éclairage de l'approche du néo-institutionnalisme historique, de la notion de dépendance au sentier ainsi que du concept de gouvernance. Une étude de cas a été menée soit celle de l'Initiative de l'agriculture écologique et biologique (I-AEB). L'analyse s'appuie sur la méthode du traçage des processus, afin de faire ressortir la trajectoire institutionnelle. Nous avançons que la trajectoire institutionnelle de l'agriculture biologique a été influencée par la période des politiques libérales du 20^e siècle qui a introduit de nouveaux acteurs non-gouvernementaux. Ce sont surtout ces derniers qui créent des programmes afin de propulser le secteur biologique. Nous observons que l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique se matérialise dans une dynamique de gouvernance basée principalement sur la collaboration d'une pluralité d'acteurs. C'est d'ailleurs à la suite de plaidoyers des acteurs non étatiques auprès des gouvernements que les politiciens ont été encouragés à mettre en place des politiques d'agriculture biologique en Afrique et non l'inverse.

Mots clés : Agriculture biologique; Gouvernance; Trajectoire institutionnelle; Politiques; Politiques publiques; Développement durable; Dépendance au sentier; Traçage de processus; Certification biologique; I-AEB; Afrique subsaharienne

Table des matières

Liste des figures	v
Liste des tableaux	v
Chapitre 1 : L'agriculture biologique en Afrique subsaharienne	1
1.1 Introduction	1
1.2 Objectifs de recherche	5
1.3 Délimitation et intérêt du sujet	6
1.4 Structure de l'étude	7
Chapitre 2 : Survol de la littérature sur l'institutionnalisation de l'AB en Afrique	7
2.1 Les avantages de l'AB et les recommandations politiques	8
2.2 L'émergence des normes de certification biologique	10
2.3 Les acteurs non gouvernementaux comme moteurs du changement	12
2.4 La création des normes régionales	14
2.4.1 Fragmentation réglementaire	14
2.4.2 Mise en commun de sources d'autorité	16
2.5 Conclusion	18
Chapitre 3 : La théorie et la méthode	19
3.1 Le Néo-Institutionnalisme Historique	20
3.1.1 Dépendance au sentier	20
3.2 La Gouvernance	23
3.4 La méthodologie	27
3.4.1 Étude de cas	27
3.4.2 Le Traçage des processus	28
Chapitre 4 : Initiative de l'Agriculture écologique et biologique (I-AEB)	29
4.1 Origine de l'initiative	29
4.2 Organisation et gouvernance	32
4.3 Financement	34
4.4 Résultats en matière de politiques	34

Chapitre 5 : Analyse	35
5.1 La trajectoire institutionnelle et les politiques	36
5.1.1 Le moment critique	37
5.1.2 La persistance institutionnelle et les séquences réactives	38
5.2 La gouvernance	41
5.2.1 La création de réseaux et les acteurs	42
5.2.2 Enjeux et partage de responsabilité entre acteurs	43
5.2.3 La coordination en réseau	44
5.2.4 Dédoublage des efforts et retard de financement	45
5.2.5 Reddition de Compte	46
5.2.6 Ressources et informations largement distribuées	46
5.3 Conclusion	48
 Chapitre 6 : Conclusion	 49
 Bibliographie	 52

Liste des figures

Figure 1: Dépendance au sentier	22
Figure 2: Illustration des fondements du traçage des processus	28
Figure 3: Trajectoire institutionnelle	41

Liste des tableaux

Tableau 1: Description des domaines prioritaires et objectifs	31
Tableau 2: Niveaux de coordination	44

Chapitre 1 : L'agriculture biologique en Afrique subsaharienne

1.1 Introduction

L'agriculture biologique (AB) monte en popularité à travers les continents. Au cours des dernières décennies, ce type de production agricole est de plus en plus valorisé car il est vu comme une solution aux différents problèmes environnementaux et de sécurité alimentaire que connaît une grande partie de la population mondiale. (Adebisi, 2014; Auerbach, 2013; AFSA, 2017; Byerlee & Garcia, 2013; FAO, 1999; Halberg et al., 2012) Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'AB est :

« un système de gestion globale de la production qui exclut l'utilisation d'engrais, de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés. Il [...] réduit au maximum la pollution de l'air, du sol et de l'eau, et optimise la santé et la productivité des communautés interdépendantes de végétaux, d'animaux et d'humains (FAO, 2020 para.1) ».

Elle est aussi définie comme « un système de gestion holistique de la production qui favorise la santé de l'agrosystème, y compris la biodiversité, les cycles biologiques et les activités biologiques des sols (FAO, 2013 p.3) ». De ce point de vue, cette agriculture est donc promue principalement pour sa capacité à conserver la santé de l'écosystème et des individus qui en dépendent. Par ailleurs, l'agriculture biologique est aussi considérée par certains comme un outil de développement économique, surtout pour les pays du sud, notamment les pays africains. Dans cette perspective, Freud (2011) ainsi que De Bon & Temple (2018) soulignent l'importance du secteur agricole en Afrique. De bon & Temple renseignent que l'Afrique a plus de 1,8 million d'hectares d'agriculture certifiée biologique. Elle a, en plus, d'autres terres encore non exploitées qui pourraient servir à cette production. Dans la même perspective,

Akinbamijo (2012) se joint à ces auteurs pour affirmer que l'Afrique exporte grandement ses produits agricoles en Europe, avec une estimation de 40% de sa production qui est envoyée vers ce continent, d'où la demande en produit biologique ne cesse d'augmenter. Selon cet auteur, l'Europe représente 48% sur la totalité des demandes mondiales en matière de produits certifiés biologiques; ce qui constitue donc un potentiel de développement économique énorme pour l'Afrique, si elle exploite davantage les exports agricoles vers le nord. Cet auteur ajoute que le secteur agricole est déjà un secteur primordial pour les pays africains, en particulier pour l'Afrique subsaharienne, dont l'AB est le moteur de l'économie avec, plus de «60% de la population dépendant de ce secteur pour leurs besoins nutritionnels quotidiens (Akinbamijo, 2012 p.1) ». Par conséquent, on peut facilement comprendre que le développement du secteur biologique serait non seulement bénéfique pour le secteur agricole, en général, mais aussi pour l'amélioration de la qualité de vie des populations qui en dépendent.

En Afrique subsaharienne, on observe une omniprésence d'associations, d'organisations non gouvernementales, de groupements d'agriculteurs, qui prônent et pratiquent l'agriculture biologique. La majorité des pays africains ont au moins une association ou une organisation non gouvernementale qui se spécialise dans la certification de ce type d'agriculture ou dans l'accompagnement des agriculteurs biologiques. On retrouve le « South African Organic Sector Organisation » en Afrique du Sud, le « Conseil national de l'agriculture biologique » au Burkina Faso, ainsi que le « Kenya Organic Agriculture Network » au Kenya, pour n'en citer que quelques-uns. (Union Africaine, 2016; Tung, 2016)

Par ailleurs, outre l'omniprésence de l'agriculture biologique dans les pratiques agricoles africaines et dans les associations, les élites du continent reconnaissent de plus en plus ce type d'agriculture comme étant un levier d'innovation. Pour preuve, lors de la deuxième

conférence africaine sur l'agriculture biologique en 2012, les pays participants ont reconnu l'importance de ce type de production pour le développement durable, la réduction de la pauvreté et pour l'adaptation au changement climatique. Leur déclaration contenue dans les annales de la FAO (2013) stipulait ceci :

We, the 300 participants from 35 countries, gathered at the Second African Organic Conference (AOC2) held in Lusaka, Zambia, 2-4 May 2012, on the theme 'Mainstreaming Organic Agriculture in the African Development Agenda;
We agree that organic agriculture plays a key role in sustainable development, food security, poverty reduction, environmental security, climate change adaptation, and human health, preservation of indigenous knowledge, plant varieties and animal breeds as well as socio-cultural development. (p.8)

Malgré cette prise de conscience, les acteurs locaux dénoncent un manque d'action politique pour mieux développer ce secteur. En effet, selon le rapport des Nations Unies rédigé par Kane et Pacini (2016), les acteurs du secteur agricole biologique exprimaient leur mécontentement face au manque de financement gouvernemental dans leur secteur lors de la troisième conférence sur l'agriculture biologique en Afrique.

Il faut souligner au passage que Kane & Pacini (2016) avaient étudié le sujet en menant des entrevues pour déterminer les besoins des agriculteurs. Les résultats de leurs études ont démontré que 67% des répondants (soit la majorité) avaient mentionné que le financement était insuffisant surtout dans le domaine de la certification biologique, de l'équipement, du marketing et de la recherche. D'autres sphères où le manque de financement est le plus ressenti sont l'achat « d'intrants agricoles, le transport et l'organisation de producteurs agricoles (Kane & Pacini, 2016 p.2) ». Par-dessus tout, les chercheurs avaient établi qu'il y a aussi un manque de lois (politiques) devant accompagner la production agricole biologique.

En effet, parmi les pays de l'Afrique subsaharienne très peu ont actuellement des politiques encadrant l'agriculture biologique.

Pour sa part, la FAO a mis en place, vers le début du siècle, un programme spécialement dédié aux développements de l'agriculture biologique. Ce programme transversal avait pour but de faciliter la mise en place des politiques d'agriculture biologique en instaurant une plateforme de divulgation d'informations sur l'AB (FAO, 2020; Morgera, 2012).

La FAO reconnaît également l'agriculture biologique comme moyen potentiel d'assurer un système agricole et alimentaire inclusif tout en préservant l'écosystème. (FAO, 1999) Par conséquent, cette organisation, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a établi une institution dénommée le « Codex Alimentarius Commission » qui est la référence pour les normes et standards alimentaires au niveau international. Cette commission est chargée, entre autres, de générer les normes sur la production, la certification, la vente et les échanges internationaux d'aliments biologiques. (FAO-WHO, 2019)

La mise en place du Codex Alimentarius avait pour but d'aider les pays et les organisations non gouvernementales à produire des législations et des normes relatives à l'agriculture biologique, ceci dans le but d'institutionnaliser davantage l'agriculture biologique surtout au niveau de la certification biologique au sein des pays en développement. La FAO a voulu créer un outil de normalisation des règles de certification pour davantage faciliter l'échange et le commerce d'aliments biologiques. En collaboration avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) et la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), la FAO a créé l'« *International Task Force on Harmonization and Equivalence in Organic Agriculture* » (UNCTAD, 2008). Cette dernière était

chargée d'assister les pays dans les importations et exportations des produits biologiques. À travers cette fédération est créé l'outil d'équivalence connu sous le nom de « *Tool for Equivalence of Organic Standards and Technical Regulations* ». Les pays et les organisations non gouvernementales peuvent utiliser cet outil pour créer leurs propres normes et réglementations d'agriculture biologique qui seraient conformes au Codex Alimentarius. (FAO, 2019)

Malgré toutes ces mesures, on observe toujours très peu de politiques gouvernementales africaines qui ciblent l'agriculture biologique spécifiquement. De plus, il y a très peu d'études qui se consacrent sur le côté institutionnel de l'AB sur le continent. On peut donc se demander comment comprendre le contexte institutionnel de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne et comment se développent les politiques de l'AB dans la région.

1.2 Objectifs de recherche

Étant donné l'ampleur du secteur agricole en Afrique subsaharienne et la valorisation actuelle de l'agriculture biologique, il est pertinent d'analyser la structuration de l'AB donc le processus d'institutionnalisation de celle-ci, afin de comprendre l'émergence des politiques agricoles biologiques.

Cette étude a donc pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- *Comment décrire le processus de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne?*
- *Comment s'exerce la gouvernance de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne?*
- *Comment se développent les politiques d'agriculture biologique en Afrique subsaharienne?*

Nous pensons que l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique est un processus qui se matérialise à l'aide de la collaboration d'une pluralité d'acteurs étatiques et non étatiques collaborant dans une optique de gouvernance afin d'encadrer le secteur biologique.

1.3 Délimitation et intérêt du sujet

En raison des contraintes imposées par les exigences académiques, d'une part, et de l'autre, les difficultés liées à la disponibilité et à l'accès à la littérature sur un sujet peu exploité, nous limiterons notre analyse à quelques pays africains qui participent à une initiative importante en Afrique, soit : l'Initiative de l'agriculture écologique et biologique (I-AEB).

Nous ne pourrions donc pas inclure, dans notre analyse, tout autre pays qui n'est pas répertorié dans l'initiative. En clair, notre étude portera sur un programme intercontinental qui est en phase pilote dans la région. Ce dernier comprend huit pays de l'Afrique subsaharienne faisant partie de différentes régions, dont le Bénin, l'Éthiopie, le Kenya, le Mali, le Nigeria, le Sénégal, la Tanzanie, et l'Ouganda. (Loconto, O. AdeOluwa & Akinbamijo, 2018)

De plus, nous focalisons notre étude sur la région de l'Afrique de l'Est et tout particulièrement sur la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya puisque la littérature grise portant sur ces pays est plus abondante. Ceci peut représenter un faible échantillon pour permettre une généralisation à l'échelle du continent. Cependant, nos conclusions pourront offrir des pistes de recherche pour les années à venir qui comprendront éventuellement plus de pays participant à l'AB. Il s'agit donc d'une analyse exploratoire. Cette étude est un premier pas dans la compréhension du processus d'institutionnalisation et de la mise en place des politiques de l'AB sur le continent.

1.4 Structure de l'étude

En dehors de ce chapitre introductif qui aborde la problématique et les objectifs généraux de l'étude et de la conclusion générale qui boucle le travail, notre analyse s'articulera autour de 4 chapitres principaux. Le survol de la littérature se penchera sur la compréhension du processus d'institutionnalisation de l'AB surtout à travers les normes de certification (chapitre 2). Ensuite, il sera question du cadre théorique et de la méthodologie (chapitre 3). À ce stade, nous décrirons la théorie qui sous-tend notre étude et expliquerons l'approche méthodologique adoptée. Plus loin, au chapitre 4, nous aborderons le point charnière de cette étude : nous décrirons l'I-AEB comme résultats empiriques de nos recherches avant de faire une analyse en lien avec le cadre théorique au chapitre 5. Nous dégagerons ainsi le parcours institutionnel et les mécanismes de gouvernance. Le chapitre 6 sera consacré à un rappel des grandes lignes de notre recherche.

Chapitre 2 : Survol de la littérature sur l'institutionnalisation de l'AB en Afrique

La littérature scientifique concernant l'émergence des politiques ou de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique (AB) en Afrique subsaharienne est plutôt récente. En effet, les études abordant le sujet datent des années 2000 (Bakewell-Stone et al., 2008; Jumba et al., 2012; Mgbenka et al., 2015; Pophiwa, 2012; Taylor, 2006). On peut dire, à la lumière de nos recherches, que le cadre institutionnel de l'AB en Afrique subsaharienne est étudié sous deux angles. Le premier étant d'établir des recommandations de politiques afin de structurer davantage le secteur. Les auteurs qui abordent cette question sous cet aspect le font en relatant les bénéfices de ce type de production agricole sur la sécurité alimentaire, l'écosystème, la santé des individus, etc. Le deuxième angle serait de comprendre le contexte

institutionnel avec l'analyse de l'émergence des normes de la certification biologique ainsi que de l'apparition des structures encadrant l'AB en Afrique subsaharienne.

L'institutionnalisation de l'agriculture biologique (AB) semble avoir connu davantage de progression au niveau de la création de normes de certification, plus spécifiquement dans la région de l'Afrique de l'Est. Par conséquent, dans ce texte, nous discuterons de la littérature scientifique en résumant les arguments des auteurs qui se sont intéressés principalement à cette partie du continent. Nous allons d'abord aborder les avantages de l'AB et les recommandations politiques retrouvées dans les textes. Par la suite, nous résumerons la littérature traitant de l'émergence de normes de certification biologique ainsi que du rôle des acteurs non gouvernementaux dans le processus de l'institutionnalisation et de la création de la norme régionale de l'Afrique de l'Est appelée le « East African Organic Product Standards (EAOPS) ».

2.1 Les avantages de l'AB et les recommandations politiques

De nos lectures, il est ressorti que d'une part, les auteurs tels que Akinbamijo, Y. Fay, F. (2012), Augustine, A. (2013), De Bon et al., (2018), etc..., qui analysent le contexte agricole biologique en Afrique soutiennent que ce secteur est un levier d'innovations pour le continent. À ce propos, De Bon et al., (2018) recommandent la mise en place d'une structure politique afin de réaliser le plein potentiel que représente le secteur agricole. Pour eux, l'agriculture biologique en Afrique constitue un facteur d'innovation, car non seulement elle représente des opportunités d'exportations agricoles, elle est aussi plus abordable en ce qui a trait aux intrants agricoles. Selon ces auteurs, en effet, très peu d'intrants sont utilisés dans ce type d'agriculture et elle est très proche de l'agriculture traditionnelle, ce qui permet aux petits producteurs de faire une transition plus facile de l'agriculture traditionnelle vers l'AB. De l'avis

de De Bon et al (2018), les bénéfices de l'AB se caractérisent par le potentiel d'une plus grande productivité en raison du faible coût d'intrants agricoles.

C'est pourquoi ils recommandent d'augmenter le financement du secteur agricole biologique, de concevoir ce secteur au-delà de l'aspect commercial, de prendre en compte les avantages que cela peut rapporter aux producteurs et d'intégrer les connaissances traditionnelles, sociales et locales. Au niveau des politiques, ils recommandent que ces dernières soient inclusives, impliquant une gouvernance à plusieurs acteurs nationaux et locaux qui se partageraient le pouvoir d'action. Les auteurs mentionnent également la priorisation des initiatives à l'échelle du territoire (De Bon et al., 2018 p.3).

D'autre part, il y a des auteurs comme Mgbenka et al (2015), Augustine, A. (2013), qui eux, analysent le cadre institutionnel de l'agriculture biologique au Nigeria. Ils affirment que l'AB est bénéfique dans la conservation de l'environnement, de la santé et du profit financier. Selon ces auteurs, l'agriculture biologique au Nigeria n'a pas encore atteint son plein potentiel parce qu'elle est confrontée à de nombreux problèmes tels que le « manque d'expertise technique, de plaidoyer, de l'information, des institutions de vulgarisation, de recherche, le manque de politiques, le ralentissement pour l'accès au marché mondial et plus encore (Mgbenka et al., 2015 p.352) ».

Parmi les recommandations énumérées dans cette étude, on note l'intervention de l'état dans le financement aux petits agriculteurs, la promotion de l'exportation de matière biologique, la création des institutions régulatrices, la promotion d'une augmentation de la main d'œuvre, etc. En ce qui concerne les politiques, les auteurs suggèrent d'ajuster les politiques actuelles dans les cas où elles contiendraient des blocages au développement du secteur biologique ainsi que de concevoir l'AB comme base de développement durable,

d'établir un département gouvernemental dédié à ce type de production pour que le secteur se développe davantage.

2.2 L'émergence des normes de certification biologique

Pour expliquer la mise en place des normes de certification en Afrique de l'Est, les auteurs commencent souvent par expliquer la naissance du concept d'agriculture biologique en Afrique. Les auteurs abordent l'agriculture biologique en faisant allusion à une agriculture certifiée, pour ne pas confondre avec l'agriculture conventionnelle africaine qui peut avoir les mêmes caractéristiques (Bakewell-Stone et al., 2008; Jumba et al., 2012; Malley et al., 2009; Yussefi-Menzler, 2010). Le seul élément qui distingue l'agriculture biologique de l'agriculture conventionnelle est sa certification qui sert à valider sa conformité aux réglementations nationales et internationales mises en place pour celle-ci.

Par conséquent, la littérature scientifique nous apprend que cette conception-là de l'agriculture dite biologique est d'origine externe à l'Afrique. Elle serait alors entrée dans le continent par l'entremise des organisations non gouvernementales (ONG), d'une part, en raison des politiques néo-libérales africaines des années 1980-1990 et d'autre part, par la déception due aux échecs de la révolution verte (Jumba et al., 2012; Bendjebbar, 2018a).

Bakewell-Stone et al., (2008) qui analysent le cadre institutionnel biologique en Tanzanie affirment également que la notion de l'agriculture biologique est une notion qui provient de l'inquiétude de l'Occident face aux différents problèmes découlant des pesticides qui caractérisent l'agriculture conventionnelle de ces continents. Par conséquent, les institutions européennes ont commencé à promouvoir le développement du secteur biologique en Afrique dans le but de répondre aux demandes croissantes des produits biologiques en Europe. En Tanzanie, c'est vers la fin du 20^e siècle qu'a été financé le programme pour

l'exportation des produits biologiques africains sous le nom du « Export promotion of organic product from Africa (EPOPA) », dans le but de répondre à cette demande. Ces produits devaient donc être conformes aux normes internationales de certification biologique. C'est dans ce contexte qu'a été introduit le concept d'agriculture biologique sur le continent. Comme les buts premiers de l'intégration de l'agriculture biologique étaient la commercialisation et l'exportation, elle ne prenait pas en compte les pratiques conventionnelles locales (traditionnelles), ce qui n'incitait pas les petits producteurs à y participer. La motivation de l'intégration des petits producteurs était donc instrumentalisée afin de stimuler le commerce du pays (Bakewell-Stone et al., 2008). Dans l'étude de Macgregor (1990) sur la crise agricole africaine, il est mentionné que déjà autour des années 1990, on remarque que l'agriculture africaine est délaissée par le gouvernement, avec très peu d'investissement dédié au secteur agricole. Les politiques agricoles sont basées sur les importations et exportations. Les exportations servent de financement pour les produits consommés qui proviennent de l'importation. Cette conception-là des politiques agricoles serait héritées de l'époque coloniale. (Macgregor, 1990) Les politiques libérales auraient accentué cette façon de faire avec une vision d'ouverture excessive vers le marché international. (Azoulay & Saizal, 1994; Ojede et al., 2013)

Par ailleurs, Bendjebbar (2018a) dans son étude de la trajectoire institutionnelle ougandaise, avance que dans le cas de l'Ouganda, les premières activités de l'agriculture dite biologique se sont produites lors de l'entrée des politiques de l'ajustement structurel (PAS) dans les années 1980. En effet, la période qui précède celle des PAS en Ouganda était celle d'un régime dictatorial opprimant la population. Plusieurs agriculteurs étaient expulsés de leurs terres et mis dans l'impossibilité de pratiquer l'agriculture traditionnelle. (Hauser, 2017) L'arrivée des PAS a été accompagnée d'un changement de régime en Ouganda, ce qui a stabilisé la politique

du pays et a permis aux agriculteurs de reprendre leurs activités. Ce nouveau régime a aussi ouvert ses portes à des organisations non gouvernementales étrangères motivées par le nouveau concept d'agriculture biologique. Ces dernières ont initié les premiers projets d'agriculture biologique (certifiée) en Ouganda, dans le but d'aider la population locale, sortant d'un régime autoritaire, à s'autosuffire pour subvenir à leurs besoins nutritionnels (2018).

Par ailleurs, les politiques néo-libérales de l'Ouganda découlant des PAS ont augmenté les programmes d'aide au développement du secteur agricole biologique, dans le but d'assurer « l'approvisionnement en matières premières biologiques » pour l'Europe (Bendjebbar, 2018a p.5). Les ONG se voient être les principaux acteurs accompagnant les agriculteurs biologiques ainsi que la certification des aliments bio (2018). Ainsi, on voit apparaître plusieurs initiatives vers la fin des années 1990, dédiées au développement du secteur biologique ougandais comme le projet EPOPA, financé par le « Swedish International Development Corporation agency (Sida) » et le « Norwegian Agency for Development Murad », ainsi que le gouvernement Suisse qui visait l'échange entre Africains et Européens. (Bendjebbar, 2018b)

Ces initiatives, selon une seconde étude comparée sur les trajectoires institutionnelles en Afrique de l'Est, sont les facteurs qui ont facilité la création d'une organisation qui marque le point tournant de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Ouganda nommé le « East African Organic Products Standards ». (Bendjebbar, 2018a)

2.3 Les acteurs non gouvernementaux comme moteurs du changement

Schwindenhammer (2016) a essayé d'expliquer le processus d'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique de l'Est en décrivant l'émergence des normes biologiques

dans ce coin du continent. L'argumentation de son étude est basée sur le pouvoir d'action des acteurs non gouvernementaux et de leur influence sur la structuration et l'émergence des normes de certification biologique en Afrique. L'auteur fonde son analyse sur le concept de « Authority pooling ». Ce dernier fait référence à la mise en commun de différentes sources d'autorités pour faire avancer le changement institutionnel. En effet, la littérature scientifique souligne grandement le rôle des acteurs non gouvernementaux de divers points de vue dans le processus d'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique. Par exemple, Bendjebbar (2018b) avance que l'institutionnalisation est le résultat de plusieurs facteurs économiques et de la création de réseaux d'acteurs non gouvernementaux qui ont intégré le pays après l'arrivée des programmes d'ajustement structurel (PAS). Il va jusqu'à dire que ce processus, particulièrement en Ouganda, s'est développé complètement « en marge de l'action et des politiques publiques (p.3). Cet auteur décrit l'institutionnalisation comme étant un processus qui se fait par la mise en place des politiques de « la stabilisation des pratiques agricoles biologiques, la création des réseaux d'acteurs, des filières d'exportation et de sous-secteurs (p.3) ».

Goldberger (2008) de son côté exprime une vue similaire pour le Kenya. Il mentionne que dans ce pays, les initiatives d'agriculture biologique ont commencé à être introduites vers les années 1980, toujours par les ONG. Ces dernières sont aujourd'hui très présentes dans le pays et représentent une figure importante de l'AB dans le pays. Les bailleurs de fonds leur font davantage confiance en ce qui concerne le financement de projets d'agriculture biologique (2008).

2.4 La création des normes régionales

En analysant la revue de littérature, on remarque que l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique a beaucoup été étudiée dans le cadre de l'analyse de l'émergence des normes de certification qui contribuent à la structuration du secteur biologique. Cela dit, cette formalisation de normes d'agriculture biologique en Afrique a été un long processus. On peut dire qu'elle a d'abord commencé avec des initiatives des organisations internationales en lien avec la régularisation de la certification de l'agriculture biologique. On peut citer ici, autour du début des années 2000, une initiative venant de la FAO, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) » et de l'IFOAM a été introduite. Il s'agissait d'un projet de partenariat public-privé (PPP) regroupant des acteurs du domaine public et des entrepreneurs en agriculture biologique. Ce réseau s'appelle l' « International Task force on harmonization and equivalence in organic agriculture (ITF) » qui a pour but d'uniformiser les normes d'agriculture biologique. Selon Schwindenhammer (2016), ce réseau de partenariat a permis un dialogue entre les acteurs publics et privés ainsi que les entrepreneurs de l'agriculture biologique, et a facilité l'apparition des normes régionales de l'AB. Dans la même veine, De Bon et Temple (2018) pensent que c'est la création du réseau de partenariat public-privé EPOPA qui a facilité la communication entre acteurs et a fait ressortir par ce fait, la nécessité d'une norme régionale (2018).

2.4.1 Fragmentation réglementaire

En effet, Schwindenhammer (2016) caractérise le cadre institutionnel de l'AB par le concept de la « fragmentation réglementaire (Regulatory Fragmentation) ». Selon lui, ce concept illustre la multiplication des normes basées sur un fondement politique commun. Cela serait néfaste pour la gouvernance du secteur agricole biologique parce qu'une fragmentation réglementaire affaiblirait la légitimité de ces réglementations puisque «Regulatory

fragmentation results in the duplication of regulatory efforts, undermines the stringency of standards, and exacerbates third-party concerns regarding the credibility and legitimacy of standardsetting» (p.105). Cette analyse met en lumière le contexte politique et social de la régulation de l'agriculture biologique en Afrique de l'Est, en utilisant le « East African organic product standards » comme étude de cas. L'auteur voit les normes comme une référence pour orienter « la gouvernance, l'organisation et les politiques, le type de services et même le côté esthétique des produits » (p.103). L'auteur conçoit la fragmentation réglementaire comme étant le fait d'avoir plusieurs normes basées sur un fondement politique commun (2016). Pour appuyer sa pensée, il mentionne deux types de fragmentation réglementaire; il peut s'agir (1) « des normes (qui) existent avec des politiques différentes et distinctes » ou (2) « les mêmes politiques, mais sont différentes et compétitionnent entre elles » (p.105).

Il faut comprendre qu'au niveau de la gouvernance globale, on retrouvait, vers la deuxième moitié du 20^e siècle, différents niveaux de réglementation de l'agriculture biologique qui encadraient ce nouveau secteur agricole. Les Nations Unies avaient établi le « Codex Alimentarius » qui est une commission guidée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Morgera, 2012; Schwindenhammer, 2016). Il y a aussi eu l'« International Federation of Organic Agriculture (IOFAM)» qui établit également des règles encadrant l'agriculture biologique. La prolifération de normes d'agriculture devenait un frein au développement du secteur agricole surtout en Afrique (Schwindenhammer, 2016).

Étant donné que l'alternative de l'agriculture biologique en Afrique est orientée vers les exportations, le besoin de mettre en place des normes au niveau régional est né des difficultés que les agriculteurs des pays en développement éprouvaient pour se conformer à la

réglementation internationale et de ce fait n'était pas capable d'accéder au marché mondial. En d'autres termes, les normes internationales n'étaient pas favorables aux petits agriculteurs africains, bien que la conformité aux normes soit nécessaire pour avoir une part du marché international. Par ailleurs, les normes internationales ne prennent pas en compte la culture des producteurs traditionnels (Schwindenhammer, 2016).

2.4.2 Mise en commun de sources d'autorité

Selon Schwindenhammer (2016), les acteurs non gouvernementaux arrivent à influencer l'institutionnalisation de l'agriculture biologique à l'aide de différentes techniques d'influence qu'il qualifie « d'outils ». Ces outils leur permettent de regrouper divers types d'autorité (politique, légale, morale et technique) afin d'aboutir au changement institutionnel. Dans l'entendement de cet auteur, l'autorité politique réfère à « l'exercice du pouvoir »; l'autorité légale acquise par un processus légal et institutionnalisé; l'autorité morale se base sur la crédibilité perçue des acteurs tandis que l'autorité technique réfère aux champs d'expertise des acteurs (p.106). Ces outils constituent « la sensibilité sociale ». Cela fait principalement référence au fait de prendre en compte le contexte afin de penser la politique pour faire valoir les avantages de celle-ci (p.107). La « création et définition de la problématique » est également très importante. En effet, afin de faire valoir le changement proposé, il faut faire accepter aux acteurs politiques la pertinence de ce changement. Ce serait grâce à cela que les politiciens seraient plus aptes à accepter les idées proposées (p.107). Enfin, la création de réseaux et l'importance de la coordination des activités à l'intérieur de ces réseaux, ainsi que le leadership sont également nécessaires (p.108).

Dans le cas africain, la création de l'ITF a permis une meilleure compréhension de la problématique entourant l'agriculture biologique. Ce dialogue a facilité le plaidoyer pour la mise en place d'une norme est africaine. EPOPA avait également facilité le regroupement

d'acteurs d'AB de la société civile aux producteurs. Grâce à ce réseautage, les acteurs nationaux ont appréhendé le manque de normes en matière d'agriculture biologique comme étant un problème (Schwindenhammer, 2016p.110). L'étude de Bakewell-Stone (2008) va dans le même sens.

D'autre part, pour promouvoir davantage l'agriculture biologique, l'UNCTAD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) ont commencé à plaider auprès des gouvernements africains pour la création de normes régionales devant faciliter les échanges commerciaux. Les auteurs mentionnent que cela a été un défi du fait que les « ministères de l'Agriculture » dans la région n'étaient formés qu'en agriculture conventionnelle (Schwindenhammer, 2016 p.111) pendant que l'IFOAM faisait le même lobby. Ce plaidoyer a donné davantage de poids à la problématique de sorte que les gouvernements africains sont plus aptes à y porter attention (p.110).

Par conséquent, deux projets ont donc été initiés par ces organisations : l'« Organic Standards in East Africa (OSEA) » par IOFAM et le « Promoting Production and Trading Opportunities for Organic Agriculture Products in East Africa » par l'UNEP et UNCTAD (Schwindenhammer, 2016). La coexistence des deux projets ainsi que des normes régionales augmentait la fragmentation réglementaire. Il a donc été question d'uniformiser cela en créant une norme régionale qui encadrerait l'AB en Afrique de l'Est. C'est ainsi que les deux projets ont fusionné pour devenir le « East African Organic Product Standards (EAOPS) ». L'Afrique de l'Est est présentement la région la plus avancée dans la certification biologique en Afrique subsaharienne (De Bon et al., 2018).

2.5 Conclusion

Ce chapitre a voulu compiler certains écrits qui se sont penchés sur l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique. Ce qui en ressort, en bref, est que la littérature scientifique portant sur l'étude de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique peut être catégorisée sous deux angles. Il y a, d'un côté, de la littérature sur les bénéfices de l'agriculture biologique et le besoin de mettre en place des lois pour promouvoir le secteur. Ces études se résument en élaborant des recommandations de politiques ou de l'action publique pour encadrer l'AB. D'un autre côté, il y a de la littérature qui se consacre à la certification biologique en Afrique subsaharienne, plus précisément en Afrique de l'Est.

Dans un cas comme dans l'autre, les chercheurs mettent en lumière le fait que l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique s'est faite en dehors de l'action étatique locale. L'État a peu contribué à la mobilisation des acteurs, à la création des réseaux et même à la mise en place des structures de certification biologique. Ce sont plutôt les acteurs non gouvernementaux (groupements des agriculteurs, associations, ONG et organisations internationales) qui ont développé cela. Présentement, les pays de l'Est ont tous des organisations nationales de l'agriculture biologique qui gèrent la gouvernance de ce secteur dans leurs pays respectifs. Il y a également eu la mise en place d'une norme de certification régionale dans la même région. Ce dernier est la seule existante en Afrique présentement. Cela s'est réalisé par l'entremise de différents programmes financés par des institutions externes à l'Afrique et gérés par des acteurs locaux non étatiques dans une dynamique de partenariat et de collaboration pouvant être décrits comme étant de la gouvernance. On peut constater que cette dynamique de gouvernance fait donc partie du processus qui a mené vers la structuration de l'AB en facilitant la mise en place de la norme de certification. Par conséquent, désormais, ces acteurs non gouvernementaux ont une forte

légitimité au niveau de l'agriculture biologique et exercent une autorité morale, technique et légale pour faire avancer le changement politique.

À présent, nous allons décrire, dans le chapitre qui suit, notre cadre théorique et la méthodologie adoptée dans cette étude.

Chapitre 3 : La théorie et la méthode

Ce chapitre est consacré au cadre théorique adopté pour cette étude. En effet, dans le contexte de notre recherche, nous avons établi la faible présence des politiques d'agriculture biologique sur le continent africain. Par conséquent, notre recherche vise à comprendre le contexte expliquant ce phénomène, à travers l'analyse du processus du développement de ces politiques à travers l'institutionnalisation de l'AB. L'institutionnalisation est ici vue comme un processus de formalisation et de structuration du domaine agricole biologique par la mise en place des programmes et des structures qui visent à développer le secteur et à guider l'action politique. Par conséquent, on conçoit l'institutionnalisation comme étant une trajectoire qui se caractérise par une succession d'événements découlant de l'interaction entre différents acteurs. Nous avons également établi que l'AB en Afrique subsaharienne est un secteur qui rassemble différentes associations et groupement d'agriculteurs. Les acteurs impliqués dans ce mode de production en Afrique subsaharienne travaillent dans une dynamique de collaboration et de partenariat qui renvoie au concept de gouvernance. Par conséquent, dans le cadre de notre étude, afin d'avoir une analyse plus approfondie du processus d'institutionnalisation de l'AB en Afrique, nous nous pencherons également sur l'analyse de cette dynamique. Nous nous posons alors cette question complémentaire:

« Comment s'exerce la gouvernance lors de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne? »

3.1 Le Néo-Institutionnalisme Historique

Afin de mener à bien cette étude, nous allons donc cadrer cette recherche à l'intersection de deux approches soit l'approche néo-institutionnelle historique et celui de la Gouvernance. Le néo-institutionnalisme historique (NIH), étant une théorie en réponse aux approches behavioristes et structurées fonctionnalistes du début du 20e siècle, se focalise sur l'interprétation des institutions publiques comme étant un facteur explicatif des décisions des acteurs politiques. En effet, selon cette perspective, les institutions sont des structures générant des normes morales et culturelles guidant l'action politique. (Hall, Rosemary & Taylor, 1997) Par conséquent, selon le néo-institutionnalisme historique, les individus sont des êtres calculateurs et stratégiques qui se focalisent dans la maximisation de leurs gains personnels. De ce fait, les individus prennent des décisions réfléchies après avoir analysé les options qui s'offrent à eux. Le rôle des institutions serait de fournir aux acteurs les contraintes sur lesquelles se baser pour faire ces analyses. (Lecours, 2002)

3.1.1 Dépendance au sentier

Selon NIH, l'émergence du changement est provoquée par des moments de tensions. Par conséquent, la résistance au changement serait un résultat du conditionnement des acteurs par des « facteurs contextuels de nature institutionnelle » (Lecours, 2002 p.3). Ce concept est communément connu sous le nom du « Path dependency » ou de dépendance au sentier. (Pierson, 2000; Thelen, 2003)

La dépendance au sentier fait référence à l'idée que les acteurs politiques seraient conditionnés par les normes générées par leurs institutions et de ce fait, ils en écartent la

critique et rejettent le changement. (Lecours, 2002) En d'autres mots, les institutions perdurent parce qu'elles échappent à une critique de la part des acteurs. (Hall, Rosemary & Taylor, 1997) Par conséquent, les nouvelles politiques, lois, programmes, etc., émergent dans le contexte des prémices générées par ceux du passé. Dans ce sens, le processus même que prend l'apparition des institutions et politiques est encadré par celui du passé. En d'autres mots, les politiques du passé, comme elles découlent du conditionnement des institutions, conditionnent à leur tour les politiques à venir.

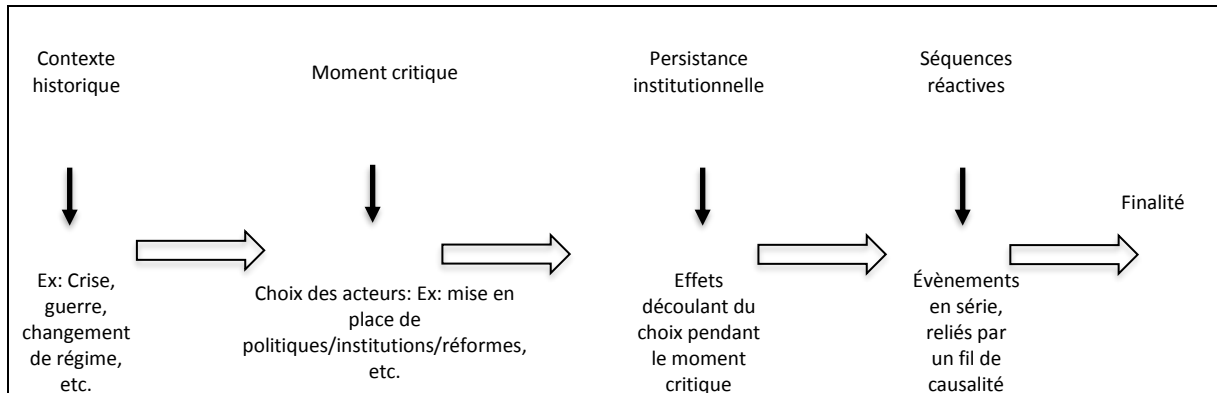
Selon Kpadé et Boinon (2011) qui analysent les dynamiques des politiques cotonnières au Bénin, la théorie de dépendance au sentier se base sur trois critères principaux dont : les notions du moment critique, de la persistance structurelle ainsi que des séquences réactives (2011). En effet, Mahoney (2001), avance que le moment critique est : « une série séquentielle d'étapes ou d'événements qui résulte de conditions historiques antécédentes, laquelle définit un ensemble d'options disponibles à un moment donné (p.59) ».

Le moment critique est le moment du choix particulier qui va définir le restant de la trajectoire. Une fois l'option est choisie, il devient difficile de s'y détacher. Les choix pris lors du moment critique sont déterminés par le contexte historique antérieur. Ce dernier selon Mahoney peut être une crise, une guerre, un élément majeur qui influence le choix.

La persistance structurelle est la conséquence du moment critique. Ce sont des effets des moments critiques qui produisent des institutions ou des façons de faire qui résistent le changement et persistent à travers le temps. (Mahoney, 2001) Par conséquent, les séquences réactives sont « les séries d'évènements reliés de manière causale (Kpadé & Boinon, 2011 p.61) ». Elles sont définies comme étant « un processus dynamique de réactions et de contre réactions des acteurs », chaque événement qui fait partie de la séquence réagit à celle qui

précède. Ces évènements vont soit renforcer l’inertie institutionnelle ou provoquer son changement. (p.61) Cela s’explique par le fait que durant les séquences réactives, les acteurs font des rétroactions critiques vis à vis les évènements occurrents. (Kpadé & Boinon, 2011 p.61)

Figure 1: Dépendance au sentier



Source : Mahoney, J. (2001). *Path-Dependent Explanations of Regime Change: Central America in Comparative Perspective*. *Studies in Comparative International Development*, 36(1), 111-141. <https://doi.org/10.1007/BF02687587>

L’utilisation de l’approche néo-institutionnelle historique pourrait nous permettre de mieux saisir l’historique du contexte institutionnel de l’agriculture en général et de l’agriculture biologique en particulier. Cette approche est idéale parce qu’elle nous permettra de comprendre le contexte et les facteurs explicatifs des politiques antérieures sur le continent africain, ainsi que leurs influences ou leur absence d’influence, sur les politiques d’agriculture biologique actuelles. Cela nous permettra de comprendre davantage l’émergence de l’intérêt politique vers les politiques d’agriculture biologique ainsi que l’organisation actuelle de la gouvernance au sein de l’initiative étudiée. L’approche NIH avec sa conception du changement peut nous permettre de comprendre l’émergence des politiques et le processus d’institutionnalisation. Cela serait pertinent dans l’optique où l’on veut également mettre en lumière le rôle des acteurs politiques dans cette dynamique observée de gouvernance, en lien avec les institutions impliquées dans notre étude. Cela dit, comme nous voulons également comprendre la manière dont la gouvernance est exercée lors du processus

d'institutionnalisation, nous allons aussi adopter cette perspective dans notre analyse du sujet. Ce concept sera complémentaire au cadre d'analyse et nous permettra d'avoir une lecture plus approfondie du rôle d'acteurs dans une dynamique qui se base sur le partenariat.

3.2 La Gouvernance

La gouvernance est un concept d'origine grecque utilisé pour désigner l'influence hiérarchique d'un individu sur un autre ou sur un groupe d'individus (Leca, 2000). Au 20^e siècle, ce mot était utilisé dans le domaine économique pour indiquer un modèle de fonctionnement d'entreprise qui vise l'efficacité par l'entremise d'une organisation peu hiérarchique (Charreaux, 2004; Charreaux 2000; Chevallier, 2003). En effet, au cours des années 1990, il est apparu le concept de « *Global governance* » - ou gouvernance mondiale, qui renvoie à la coordination du système mondial et de la manière dont celui-ci est gouverné. Pour Tournier (2007 p.14), la gouvernance mondiale « s'appuie sur des procédures de statuts divers, qui vont de la simple consultation entre gouvernements à l'adoption de législations communes, en passant par la formation de consensus sur les objectifs à atteindre, la reconnaissance mutuelle, ou la définition de bonnes pratiques (Soft Law) ». Elle repose sur la coopération intergouvernementale, sur l'action d'institutions multilatérales ou sur l'action normalisatrice d'opérateurs privés. Elle s'exerce au niveau mondial ou par le canal d'organisations régionales (Tournier, 2007 p.15) ». De nos jours, la gouvernance est interprétée de diverses manières, selon le contexte et la problématique étudiés. (Hooghe & Marks, 2003; Hermet, 2005)

Letourneau (2009) analyse les acceptions de la gouvernance en lien avec les enjeux éthiques. Il affirme que dans la pratique et dans la théorie, l'emphase que mettent les différentes organisations sur ce que représente la gouvernance est très variée. Stoker (1998) de son côté

mentionne que lorsqu'il s'agit du milieu international, précisément au sein des projets/programmes de développement ou dans le contexte d'aide publique au développement, la gouvernance est vue comme un système d'organisation basé sur la transparence et l'imputabilité. En d'autres termes, par la gouvernance, on vise l'amélioration de la performance en mettant en place de nouveaux systèmes de reddition de comptes pour assurer l'efficacité, le contrôle et la bonne gestion des ressources. (Tamekou, 2008)

Lorsque le concept de gouvernance traverse la sphère économique pour entrer dans le domaine politique, elle se développe dans le contexte de l'approche de la Nouvelle Gestion publique (NGP). Celle-ci est une réponse aux critiques des modèles de la bureaucratie hiérarchique; elle a pour but une réduction de la présence de l'État au niveau de la gestion (Stoker, 1998). C'est donc un système de gestion décentralisé qui laisse la place aux acteurs non étatiques dans la prise de décision concernant des problèmes publics (Létourneau, 2009). Cela comprend les recours aux partenariats avec le secteur privé, ainsi que l'intégration de la participation citoyenne pour améliorer la légitimité des projets entrepris. L'approche NGP veut réinventer l'organisation et la gestion publique pour se rapprocher de celle du secteur privé. On veut mettre en place des objectifs quantifiables et vérifiables ainsi que des mécanismes de contrôle supplémentaires pour améliorer la reddition de comptes (Stoker, 1998). En clair, la NPM prône une plus forte autonomie des localités dans la gestion, à l'opposé de l'État central. Tournier (2006) la décrit comme : « une remise en cause du modèle de l'État-nation [...] développé en opposition à la centralité des États. Elle se désigne telle la traduction d'une nouvelle réalité où la politique devient transfrontalière tout en offrant de nouvelles opportunités aux territoires infranationaux (Tournier, 2006 p. 74) ».

Stoker (1998) propose cinq aspects propres au concept de gouvernance. Premièrement, ce dernier ne conçoit pas l'État comme étant séparé des forces sociales. Par conséquent, elle se base sur la collaboration entre acteurs étatiques et non étatiques. La gouvernance se caractérise aussi par une action collective sans pour autant faire recours au pouvoir étatique. Elle fait plutôt recours aux nouvelles techniques et outils guidant l'action collective. Étant donné que selon cette perspective, certaines des responsabilités autrefois exclusives à l'État sont données au privé et à la société civile, le concept met en lumière les délimitations plutôt fluides du partage des responsabilités entre l'État et les autres acteurs touchant l'intérêt public (Stoker, 1998). Il ne s'agit plus simplement de reconnaître la pluralité d'acteurs, mais aussi la grandeur de leurs contributions dans la gestion des problèmes d'intérêt public.

La gouvernance identifie l'interdépendance de pouvoir dans l'action collective au sein des institutions. Elle identifie aussi l'interdépendance entre organisations lorsque ces dernières opèrent sur une base d'action collective. Les organisations se doivent d'échanger des ressources et de négocier pour atteindre leurs objectifs. Par conséquent, les résultats obtenus sont déterminés par les ressources disponibles ainsi que par le contexte de travail. Stoker (1998) affirme également que la gouvernance peut être caractérisée par une gestion autonome d'un réseau d'acteurs. Voilà les cinq aspects du concept selon Stoker:

« The five propositions (for governance) are:

- Governance refers to a set of institutions and actors that are drawn from but also beyond government.
- Governance identifies the blurring of boundaries and responsibilities for tackling social and economic issues.
- Governance identifies the power dependence involved in the relationships between institutions involved in collective action.
- Governance is about autonomous self-governing networks of actors.

Governance recognizes the capacity to get things done which does not rest on the power of government to command or use its authority. It sees government as able to use new tools and techniques to steer and guide (Stoker, 1998 p.16) ».

D'autres intellectuels partageant la même perspective que Stoker y ajoutent à la définition du concept. Par exemple, Letourneau (2009) pense que la gouvernance se caractérise par l'existence d'une participation citoyenne et d'une distribution plutôt élargie des ressources et de l'information. Pour sa part, Hermet (2005) avance que la gouvernance est un mode de gestion qui se fait à l'horizontale. Cela fait allusion au fait que les acteurs impliqués sont considérés comme étant à échelle égale: « Gouvernance [...] est un mode de gestion d'affaires complexe dans lequel les acteurs principaux se déploient sur le même plan à l'horizontale sinon à égalité » (Hermet, 2005 p.8). Pour cet auteur, dans ce type de gouvernance, les acteurs ne sont pas dans une subordination hiérarchique; les décisions et les règles de conduite sont alors négociées et non pas votées. C'est un type de gestion où les participants déterminent le rôle de chacun d'eux: « Ils se recrutent et se choisissent entre eux par cooptation avant tout en fonction de leurs positions acquises ou de celles qu'ils parviennent à acquérir grâce à leurs talents tactiques et à leur proximité idéologique avec les acteurs déjà en place (Hermet 2005 p.9) ».

Bref, la gouvernance est considérée par certains comme étant une théorie, par d'autres comme un concept pluridisciplinaire. D'autres la conçoivent comme une stratégie organisationnelle qui permet à une structure d'atteindre ses objectifs. Dans le cadre de cette étude, l'on reprend les propositions de Stoker (1998). La gouvernance est donc traitée comme étant un concept qui se caractérise par :

- Une pluralité d'acteurs et d'institutions des secteurs différents

- La responsabilité partagée entre acteurs impliqués
- L'interdépendance du pouvoir
- Les ressources et informations largement distribuées
- La coordination en réseau

3.4 La méthodologie

3.4.1 Étude de cas

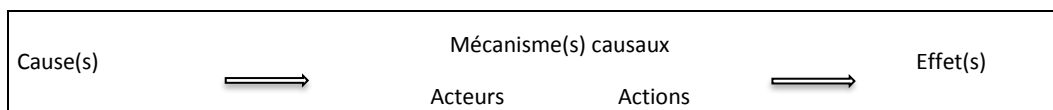
Afin de mener cette recherche, nous optons pour une méthodologie basée sur une étude de cas à travers l'analyse documentaire. Selon Baxter et Jack (2008), l'étude de cas vise expliquer la procédure et la manière de faire, elle sert à répondre aux questions « pourquoi » et « comment », elle vise à étudier un phénomène à l'intérieur de son contexte (Chevalier, 2018 p. 126). Gauthier et Bourgeois voient l'étude de cas plutôt comme une stratégie de recherche qui englobe différentes méthodes qualitatives (Gauthier et Bourgeois, 2016 p.198). Ces derniers reprennent les idées de Yin (1994) et définissent l'étude de cas comme étant une approche de recherche qui consiste à enquêter sur un phénomène un événement une organisation ou un groupe d'individus bien délimité afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes (p.199).

Nous choisissons d'étudier un programme continental en Afrique subsaharienne intitulé l'initiative de l'agriculture écologique et biologique en Afrique (I-AEB). Ce dernier, bien que continental, se déroule présentement au sein de huit pays africains. Le choix du programme s'explique par le fait qu'étant donnée cette initiative vise l'institutionnalisation de l'AB par la mise en place de politiques nationales et régionales, cela nous permet de retracer le processus d'institutionnalisation ainsi que l'exercice de la gouvernance lors de ce processus. Pour ce faire, la méthode du « process tracing » sera complémentaire à celui de l'étude de cas, afin de pouvoir faire une analyse complète.

3.4.2 Le Traçage des processus

Le « process tracing », ou le traçage des processus est utilisé dans la recherche qualitative comme une méthode visant à expliquer la trajectoire menant à une finalité en reconstituant ce dernier. (Collier, 2011) C'est une méthode cherchant à comprendre la manière dont une situation mène à une autre. Coman et Crespy (2016), dans leur ouvrage sur les méthodes de recherche en science politique, décrivent le traçage des processus comme étant une méthode qui permet « d'étudier la causalité à l'intérieur d'un seul cas (p.162) ». Cette méthode permet de percevoir l'influence d'une cause sur un effet, mais aussi d'expliquer comment cela se produit. C'est une méthode qui veut analyser les mécanismes causaux qui mènent à une situation donnée. (Beach, 2017) Dans les travaux issus d'une analyse institutionnelle historique, le traçage des processus est utilisé, par exemple, pour expliquer comment les institutions et les politiques passées influencent les nouvelles en traçant une trajectoire dans laquelle les nouvelles institutions et politiques vont se former. (Bezes & Palier, 2018)

Figure 2: Illustration des fondements du traçage des processus



Source : Coman, R., Crespy, A., Louault, F., Pilet, J.-B., Haute, E. V., & Morin, J.-F. (2016). *Méthodes de la science politique : De la question de départ à l'analyse des données*. De Boeck Supérieur. P.162-169

Comme notre étude repose sur un programme de l'Union africaine (UA), une organisation interétatique, nous analysons des documents institutionnels tels : les plans stratégiques, les plans d'action, les évaluations, les rapports de projets et de programmes, les déclarations, les décisions et conférences, etc. Dans la plupart du temps, ces documents sont publiés par l'UA. Cette procédure nous permettra de documenter le processus de développement des

politiques d'agriculture biologique ainsi que de comprendre l'exécution de la gouvernance lors de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne. Cette méthodologie nous permet de documenter le processus afin d'aboutir à une compréhension du cadre institutionnel africain et d'aboutir à des conclusions fiables qui expliquent ce qui facilite ou non l'évolution et la mise en place des politiques d'agriculture biologique sur le continent.

Étant donné que la méthodologie est basée sur l'analyse des documents administratifs et institutionnels, cela nous permet également de comprendre non seulement le fonctionnement de la gouvernance au sein du projet, mais aussi la conception de celui-ci du point de vue des acteurs impliqués. Par conséquent, cette méthode permet de produire un document d'analyse et de connaissances reproductibles qui apporte une valeur ajoutée sur ce sujet peu exploité en Afrique subsaharienne.

Comme mentionné plus haut, afin de pouvoir analyser l'institutionnalisation de l'agriculture biologique, donc le processus de la mise en place des politiques de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne, nous choisissons de cibler un programme d'agriculture biologique touchant plusieurs pays d'Afrique. L'initiative de l'agriculture écologique et biologique (AEB ou I-AEB) est mise en place par l'Union africaine dans le souci de développer davantage le secteur agricole biologique sur le continent.

Chapitre 4 : Initiative de l'Agriculture écologique et biologique (I-AEB)

4.1 Origine de l'initiative

L'Afrique connaît différents problèmes liés à l'insécurité alimentaire ainsi qu'aux chocs découlant des conséquences du changement climatique. Les autorités du continent trouvent

désormais inefficaces les solutions proposées se basant sur la production accélérée des produits agricoles et l'intensification de l'agriculture pour répondre aux besoins du continent. Ces solutions ont nui à la santé de l'écosystème, des individus et ont renforcé les effets néfastes de la détérioration de l'environnement (Union africaine, 2016). L'initiative de l'Agriculture écologique et biologique (I-AEB) découle donc d'une décision des chefs d'États africains prise en octobre 2010, lors de la « conférence des ministres de l'Agriculture au Malawi ». (Union africaine, 2010)

Cette décision se voulait d'intégrer l'agriculture biologique dans les politiques nationales des États. Ces dirigeants ont demandé à l'Union africaine et à ses partenaires d'aider à la réalisation de cette idée par le développement d'une plateforme continentale qui guiderait l'action politique dans le développement du secteur agricole biologique :

« Initiate and provide guidance for an African Union (AU)-led coalition of international partners on the establishment of an African organic farming platform based on available best practices; and provide guidance in support of the development of sustainable organic farming systems and improve seed quality; (Africaine Union, 2010 p.1)».

Par conséquent, l'I-AEB en Afrique a pour but principal « d'intégrer l'agriculture écologique et biologique dans les systèmes de production agricole d'ici 2025, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens africains (EOA, 2015 p.6). Ceci exclut catégoriquement la considération des organismes génétiquement modifiés (OGM) comme étant des aliments biologiques.

Tableau 1: Description des domaines prioritaires et objectifs

Domaine prioritaire	Recherche, formation et vulgarisation	Information et communication	Chaîne de valeur et développement du marché	Réseautage et partenariats	Développement des politiques et programmes	Développement des capacités institutionnelles
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> Faire de la recherche participative, avec une inclusion de genres 	<ul style="list-style-type: none"> Transformer les données et informations de diffusion à l'étendue du continent 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse de la chaîne de valeur et du marché pour augmenter la production et la qualité agricoles AEB au niveau continental, régional et national 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la collaboration entre les parties prenantes en développant des plateformes de réseautage et de partenariats d'ici 2025 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et faire du lobbying pour l'intégration et le développement des programmes et politiques d'AEB 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la gestion, les structures opérationnelles, les structures institutionnelles ainsi que la gouvernance d'AEB pour améliorer la prestation des services AEB d'ici 2025
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Générer de la connaissance Formation basée sur le client Faciliter l'intégration de l'information dans les pratiques AEB 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'usage des techniques de communication et de l'usage de l'information pour faire de la sensibilisation auprès des agriculteurs sur les valeurs et pratiques de l'AEB Informar les parties prenantes sur les opportunités offertes par l'AEB 	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les chaînes de valeur et le marché Stimuler les intrants de l'AEB pour les rendre plus accessibles Développement des marchés durables 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la collaboration entre les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la compréhension commune du concept d'AEB entre tous, Développer des données factuelles dédiées à la promotion d'AEB pour plaider auprès des parties prenantes notamment des gouvernements afin d'intégrer l'AEB dans les politiques nationales, régionales et continentales. 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et supporter les institutions d'AEB en Afrique.

Source: UNION AFRICAINE. Ecological Organic Agriculture (EOA) Initiative Mid-term Evaluation-FINAL REPORT. Continental Steering committee (CSC) E.O.W ASSOCIATES LTD 2016 p.6-12

L'I-AEB s'aligne avec les objectifs de plusieurs institutions. Elle s'aligne avec celle du « comprehensive Africa Development programme (CAADP) ». Elle s'aligne également avec la déclaration de Maputo d'où les pays doivent allouer au moins 10% de leurs dépenses annuelles à la production agricole. (Muchie, 2013) L'I-AEB exige aux pays d'allouer 0.1% du 10% de leur budget national du montant dédié à l'agriculture selon la déclaration de Maputo, au financement du programme. Ce dernier intègre environ huit des objectifs des Nations Unies sur le développement durable, sur la réduction de la pauvreté, sur la gestion durable des forêts, sur la sécurité alimentaire, etc. L'I-AEB est conforme à la vision du National

Agriculture Development Plans; du Swiss Agency for Development and cooperation (SDC) et du Swedish society For nature Concervation (SSNC).

Le projet comprend six domaines prioritaires qui ont chacun des objectifs généraux et spécifiques. Les domaines prioritaires comprennent : la recherche, la formation et la vulgarisation, l'information et la communication, la chaîne de valeur et le développement du marché, le réseautage et les partenariats, le développement des politiques et programmes, ainsi que le développement des capacités institutionnelles.

4.2 Organisation et gouvernance

La coordination des activités au sein de l'I-AEB se fait à différents niveaux. Il y a une gestion au niveau continental, au niveau régional et au niveau national. En tête de la gouvernance du projet se trouve la commission de l'Union africaine ainsi que le comité de pilotage continental (CPC) ces organisations sont en haut de la hiérarchie de la structure de l'I-AEB et servent de guide en ce qui a trait aux activités et opérations du projet (EOA, 2015). Le CPC est domicilié au siège de l'Union africaine.

Le Comité de pilotage continental (CPC) a 23 membres, regroupant des associations et organisations, représentant à la fois certaines régions d'Afrique et certains groupes revendicateurs. (Union africaine, 2016) Par exemple, on y retrouve les : « communautés économiques régionales; la communauté économique des États d'Afrique occidentale (CEDEAO); les organisations d'agriculteurs, etc. (EOA, 2020) ». Pour être membre de l'organisation, il faut être élu pour représenter l'intérêt général de son institution. Le CPC a un secrétariat qui l'assiste dans la planification et l'organisation des événements. Il l'aide aussi dans l'organisation et dans la production d'outils de communication entre les sous-comités,

ainsi que dans la divulgation des informations à travers le continent (Loconto, O. AdeOluwa & Akinbamijo, 2018 p.18).

À l'échelle régionale, il existe trois secrétariats pour le moment qui représentent l'Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud. La coordination régionale (CR) est responsable d'assister les acteurs de leur région pour le développement de l'AEB. Elle collabore avec « les comités de l'économie régionale (CER) » pour intégrer l'AEB dans les politiques et programmes régionaux et nationaux (EOA, 2020).

Quant au niveau national, on retrouve les « plateformes nationales », les « comités nationaux de pilotage » et les « partenaires de mise en œuvre de piliers (PIP) » (Loconto, O. AdeOluwa & Akinbamijo, 2018). Les pays ont été choisis en fonction de leur engagement pour faire avancer l'agriculture biologique au niveau national. Ces structures sont présentes dans les huit pays participants (Loconto, O. AdeOluwa & Akinbamijo, 2018 p.19).

Comme nous l'avons dit plus haut, notre étude porte sur les pays de la région de l'Afrique de l'Est. Au Kenya, le « Kenya Organic Agriculture Network (KOAN) » est le comité national de pilotage; Biovision Africa Trust et le « Egerton University » sont également impliqués dans la gouvernance de l'I-AEB. En Tanzanie, le comité national de pilotage est le « Tanzania Organic Agriculture Movement (TOAM), le « Sustainable Agriculture Tanzania » ainsi que le « Pelum Tanzania » qui sont aussi des organisations impliquées dans la gouvernance au niveau du pays. Finalement, en Ouganda, Le National Organic Movement of Uganda (NOGAMU) est le comité national de pilotage; le « Uganda Martyr University » et le « Makere University » en sont également membres. L'I-AEB était initialement introduite au sein de six pays africains pendant sa phase pilote en 2012, pour ensuite y intégrer deux autres pays africains. (Loconto, O. AdeOluwa & Akinbamijo, 2018)

4.3 Financement

Le financement du projet se fait par la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse; par la Société suédoise pour la nature et la conservation (SSNC); la Coopération suédoise au développement international (Sida); l'Union européenne ainsi que par d'autres organisations non gouvernementales (Loconto, O. AdeOluwa & Akinbamijo, 2018 p.17). On peut noter que la quasi-majorité des bailleurs de fonds sont étrangers du continent, essentiellement du continent européen.

4.4 Résultats en matière de politiques

L'I-AEB a permis l'établissement de nombreuses structures facilitant le développement de l'AB, comme la Création du PABE au Bénin, qui regroupe différentes parties prenantes, ce qui facilite la communication et la prise de décision. Ceci regroupe, la société civile, le secteur privé, les groupes d'agriculteurs et les instituts de recherche.

Au Kenya, une trentaine de personnes ont reçu de la formation sur l'AB. Ils ont eu de la formation concernant les sujets de l'agriculture écologique de l'information sur la technologie et l'innovation ainsi que sur les extensions agricoles. Il a eu la création d'un magazine appelé « Organic Farmer » où on peut trouver des bases de données concernant l'agriculture écologique et biologique.

Au niveau des politiques, désormais, dans le cadre de l'I-AEB, l'Ouganda a mis en place officiellement en juillet 2019, une politique sur l'agriculture biologique le « National organic agriculture Policy ». (Union africaine, 2016) Ce dernier a pour objectif la promotion de la commercialisation, la production ainsi que les pratiques biologiques, la protection de l'environnement et des ressources naturelles (FIBL & IFOAM, 2020; briefing on cabinet

décisions, 2020) Le Kenya et le Nigéria ont produit une ébauche de politique, le Nigéria est à sa troisième ébauche. La Tanzanie de sa part utilise uniquement la norme régionale (EAOPS).

Chapitre 5 : Analyse

Ce chapitre a pour but de résumer les résultats de notre analyse. Rappelons que, pour mieux comprendre le contexte institutionnel entourant l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne, répondre aux questions de recherche sur le développement des politiques d'agriculture biologique en Afrique, et pour comprendre l'exercice de la gouvernance, nous avons étudié l'initiative de l'agriculture biologique et écologique (I-AEB) qui est mise en œuvre sur le continent. De ce fait, nous nous sommes servis de l'approche de l'institutionnalisme historique avec le concept de dépendance au sentier afin de cadrer notre étude. Comme nous avons également observé lors de l'exploration de la littérature que le secteur agricole biologique se gère dans un contexte de collaboration de différents acteurs venant des domaines différents donc, d'une certaine gouvernance, nous avons voulu également intégrer ce concept afin d'avoir une meilleure analyse et de répondre à nos questions de recherche. Dans le cadre de notre étude, le concept de la gouvernance permet d'analyser le contexte de collaboration en réseaux que l'on observe lors du processus d'institutionnalisation de l'AB en Afrique subsaharienne. De ce fait comme méthode, nous avons choisi de faire une étude de cas, d'où nous avons analysé un programme d'agriculture écologique et biologique. Ce dernier a pour objectif la formalisation du secteur agricole biologique entre autres par la mise en place des politiques agricoles biologique. La méthode de l'étude de cas est accompagnée par une méthode de traçage des processus. Ce dernier nous permet de reconstituer les mécanismes qui amènent à une institutionnalisation de l'AB en Afrique subsaharienne.

Pour y arriver, nous avons analysé le contenu des documents générés dans le cadre de ce programme, notamment les plans d'action, les plans stratégiques, une évaluation mi-parcours et d'autres documents connexes. D'autre part, nous avons recensé des écrits pour comprendre l'historique de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique. Rappelons que le but de notre étude est de répondre aux questions suivantes:

- *Comment décrire le processus de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne?*
- *Comment s'exerce la gouvernance de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne?*
- *Comment se développent les politiques d'agriculture biologique en Afrique subsaharienne?*

Le chapitre comprend deux sections, subdivisées elles-mêmes en sous-sections. La section I sera consacrée à la trajectoire institutionnelle, on examinera les éléments qui la constituent. Plus loin, la section II se penchera sur le concept de la gouvernance et de la manière dont elle est exercée au sein de l'I-AEB. Nous commencerons par expliquer la trajectoire de l'institutionnalisation et l'émergence des politiques de l'AB en Afrique subsaharienne. Pour ensuite enchaîner avec une analyse de l'exercice de la gouvernance. Nous concluons le chapitre avec les grandes lignes de notre analyse.

5.1 La trajectoire institutionnelle et les politiques

Comme rappel, la dépendance au sentier est un concept expliquant la durabilité et la trajectoire que prennent les institutions, à l'aide des notions de moment critique; de la persistance institutionnelle et des séquences réactives. C'est une approche qui avance que les politiques et institutions d'un temps donné dans le passé influencent la trajectoire et l'émergence d'autres institutions et politiques. L'intérêt de l'utilisation de cette théorie est

qu'elle permet la prise en compte du contexte institutionnel antécédent qui pourrait avoir une influence sur le présent. En effet, le concept de la dépendance au sentier comme on la conçoit ici se base sur la prise en compte non seulement des actions des acteurs, mais du contexte dans lequel leurs actions se manifestent afin de déterminer la continuité des institutions et leurs émergences.

5.1.1 Le moment critique

L'analyse de l'institutionnalisation à l'aide du concept de dépendance au sentier se base sur la reconnaissance du contexte historique contraignant la trajectoire institutionnelle. En effet, le NIH explique l'émergence du changement à des moments critiques à travers les choix des acteurs qui vont orienter l'action politique à venir. Dans l'optique de notre étude qui essaie de comprendre l'institutionnalisation de l'agriculture biologique par l'entremise d'un programme continental, il a été nécessaire, au préalable, de comprendre l'historique du contexte institutionnel agricole antérieur.

À la lumière de littérature, nous avons noté que les politiques néo-libérales des années 1980-1990 ont eu un effet contraignant sur l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en ce qu'elles ont permis l'émergence de nouveaux acteurs dans le secteur agricole biologique. Dès lors, ces acteurs supportés par les organisations internationales ont été à la base de l'institutionnalisation de l'AB dans la région. En effet, la littérature révèle qu'en raison de ces politiques, les gouvernements africains avaient réduit leur intervention et leur support au secteur agricole, en général, et au secteur biologique, en particulier. De plus, les faibles retombées de la révolution verte ainsi que les changements de régime ont engendré un nouveau besoin de support chez les agriculteurs. La montée de la demande d'aliments biologiques en Occident encourage la création de programmes d'exportation toujours administrés par des acteurs non étatiques. On comprend alors que ces événements ont

modifié le partage des responsabilités autrefois étatiques, de sorte que les acteurs non étatiques (associations, groupements d'agriculteurs, organisations non gouvernementales, etc.) se sont retrouvés avec davantage de rôles à jouer au sein des secteurs comme l'agriculture biologique. Naturellement, la déviation de l'intérêt politique vers la commercialisation et la production intensive n'a pas favorisé la mise en place de nouvelles politiques protégeant et encourageant l'AB. De ce fait, la mise en place des programmes était devenue le principal leitmotiv de l'institutionnalisation de l'AB. Ces acteurs non étatiques ont été contraints de mener ces programmes pour les raisons mentionnées plus haut, dans une dynamique de collaboration et de partenariat.

Ce modèle d'organisation basé sur la gouvernance s'est répété lors de la création de la norme EAOPS et ensuite dans le cas sous étude. Pour ces raisons, la période de la mise en place des politiques néo-libérales et des échecs de la révolution verte constitue ici le moment critique de l'institutionnalisation de l'AB en Afrique subsaharienne.

5.1.2 La persistance institutionnelle et les séquences réactives

Le NIH, avec le concept de dépendance au sentier, évoque la persistance institutionnelle qui découle des choix des acteurs lors des moments critiques. Ces choix produisent des effets qui renforcent le déterminisme de la trajectoire institutionnelle. Ainsi, dans la méthode de traçage des processus, ces effets peuvent être considérés comme faisant partie des mécanismes causaux qui forment le trajet institutionnel. Par ailleurs, les événements qui s'enchaînent avec un lien causal découlant de la persistance institutionnelle sont, ce que Mahoney (2001) nomme, les *séquences réactives*. Ces dernières sont des événements qui surviennent en chaîne, l'un après l'autre et sont les conséquences les unes des autres. Les séquences réactives aident soit à fortifier l'inertie institutionnelle ou à provoquer sa transformation. Dans le cadre de notre étude, on peut épingler quelques éléments servant

de renforcement institutionnel, qui ont forgé la trajectoire institutionnelle. Par exemple, on peut citer l'aide internationale dirigée vers les projets d'agriculture biologique et qui est généralement gérée par les acteurs non gouvernementaux. Cela semble être un facteur de renforcement du modèle d'institutionnalisation appuyé par une structure de gouvernance. Dans le cadre de l'I-AEB comme dans le cas des projets d'exportation des aliments biologiques, le financement dédié à l'AB est géré par les groupements d'acteurs non étatiques. En effet, bien que les gouvernements des pays soient des parties prenantes du programme, ils sont à un niveau d'échelle d'égalité avec d'autres participants; les personnes qui ont les responsabilités dans les tâches telles que les comités de pilotage, les agences nationales et les organisations responsables pays, et dans la reddition de comptes sont les associations de l'AB.

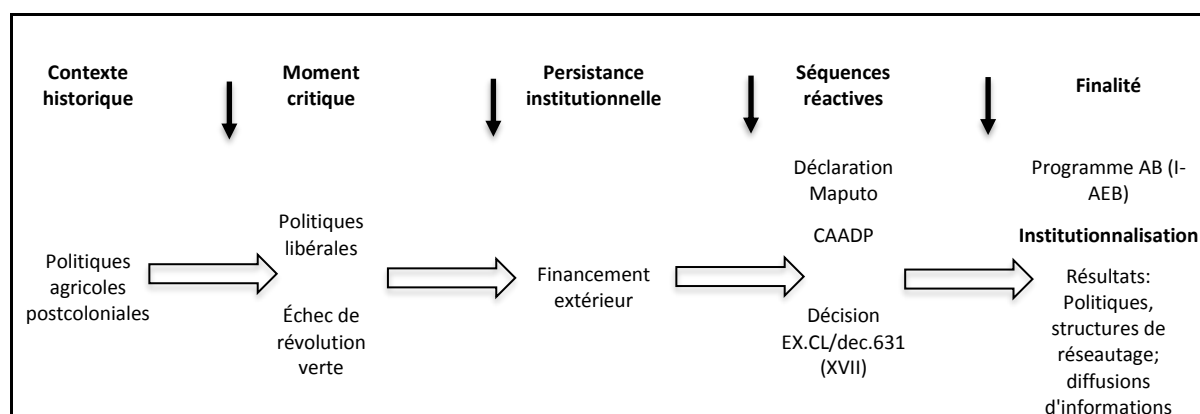
En dehors du financement extérieur aidant à la structuration du secteur agricole biologique, les gouvernements africains ainsi que l'Union africaine ont essayé, à travers les années, à accorder une place importante au secteur agricole et biologique autrefois délaissée par les politiques nationales. Ces tentatives ont abouti à la *Déclaration de Maputo* ainsi que la création de différents programmes intercontinentaux visant la structuration du domaine agricole biologique, la majorité basée sur la collaboration d'une multitude d'acteurs. Au début des années 2010, lorsque l'Union africaine s'engage à réduire la pauvreté par le développement agricole biologique en Afrique, on cherche des moyens de soutenir les petits producteurs du continent dans leurs pratiques traditionnelles. La *Déclaration de Maputo* de 2003, qui considérait l'agriculture comme moteur de développement, demandait aux pays membres une allocation de 10% de leurs dépenses publiques vers les secteurs agricoles nationaux. Et pourtant, cette déclaration a connu très peu de soutien à travers le continent.

Par la suite, l'Union africaine adoptera un Programme détaillé du développement agricole - «Comprehensive Africa Agriculture Development Program (CAADP) » qui est un cadre politique visant l'innovation dans l'agriculture. La conférence sur l'agriculture au Malawi 2010 remet sur table la problématique du soutien aux agriculteurs biologiques sur le continent. Ensuite, l'UA annonce en 2011, sa décision de développer l'agriculture biologique. Elle décide de mettre sur pied une initiative de structuration de l'agriculture biologique pour favoriser des politiques nationales dans le secteur. L'initiative de l'agriculture écologique et biologique se trouve donc être un des moyens choisis pour soutenir la décision (EX.CL/dec.631 (XVII)) de 2011 de l'Union africaine.

Ces événements qui se sont enchaînés visaient la transformation institutionnelle incitant l'État à contribuer davantage dans la promotion du secteur biologique. Par contre, cela a eu pour effet de perpétuer le modèle existant ou les programmes agricoles encadrent l'institutionnalisation de l'AB.

De la documentation analysée, il ressort que l'institutionnalisation de l'agriculture biologique par l'entremise de l'I-AEB suit une trajectoire similaire à celle de la création des normes biologiques en Afrique de l'Est vers la fin du 20e siècle, par des programmes d'exportations. Ce sont ces programmes d'agriculture biologique menés dans une optique de gouvernance qui sont à la base de cette institutionnalisation. Ce processus s'accompagne d'un plaidoyer dont l'objectif est la création des réseaux d'acteurs pouvant mener à la réalisation de ladite solution. Le plaidoyer est utilisé tout au long du processus, principalement pour démontrer aux acteurs étatiques la manière dont l'initiative s'aligne avec les intérêts nationaux, et ainsi inciter ces derniers à les intégrer dans les politiques nationales et/ou d'en créer d'autres. La figure qui suit illustre la trajectoire institutionnelle de l'I-AEB en Afrique.

Figure 3: Trajectoire institutionnelle



L'intégration des objectifs des institutions travaillant sur les problèmes liés à l'agriculture augmente la légitimité du programme auprès des bailleurs de fonds. Elle représente aussi un argument de plaidoyer auprès des gouvernements lors de l'élaboration des politiques. En d'autres mots, c'est grâce au plaidoyer que les gouvernements intègrent les aspects de l'I-AEB dans leurs politiques agricoles. En faisant cela, les États s'alignent avec les objectifs des institutions internationales qui allouent des fonds pour l'exécution du programme. On peut donc voir dans cet alignement la prise en compte des intérêts des bailleurs de fonds dans le programme.

Dans la prochaine section, nous allons illustrer la manière dont les principes de la gouvernance sont mis en pratique dans le cadre de l'I-AEB. Nous répondrons à la question suivante: comment s'exerce la gouvernance de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne?

5.2 La gouvernance

Le concept de gouvernance illustre de nouvelles formes de gestion. Notion découlant du courant de la *Nouvelle gestion publique* axée sur la décentralisation, la diminution du pouvoir étatique ainsi que l'inclusion des acteurs privés et civils dans la gestion des enjeux publics, le

concept de la gouvernance sert à décrire ce nouveau mode de gestion basé sur la coordination et le partenariat. Dans cette étude, nous avons retenu les cinq propositions de Stoker (1998) et Tournier (2006) afin de comprendre la manière dont la gouvernance est exercée lors de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique à travers l'I-AEB. Les cinq aspects de la gouvernance sont donc les suivants:

- Une pluralité d'acteurs et d'institutions des secteurs différents
- La responsabilité partagée entre acteurs impliqués
- La coordination efficace
- L'interdépendance du pouvoir
- Les ressources et informations largement distribuées

5.2.1 La création de réseaux et les acteurs

L'analyse de la documentation en notre possession démontre que l'I-AEB emploie une stratégie basée sur le réseautage et le partenariat. Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative sont les mêmes qui ont pris part à la troisième conférence sur l'agriculture biologique, qui a engendré le plan stratégique de I-AEB, en 2015. Ces acteurs provenaient des secteurs différents, ce qui fait d'ailleurs partie de l'approche stratégique de l'initiative en Afrique étant donné que le programme est mis en œuvre dans de différentes régions africaines. La stratégie principale de l'I-AEB, dite « multi acteur » et « multi secteur », est de créer des réseaux d'acteurs clés pouvant faciliter l'atteinte des objectifs du programme (EOAI, 2015). Par ailleurs, cette approche est aussi dite « holistique » en ce qu'elle permet de mettre en relation les domaines principaux du projet tels l'environnement, l'alimentation et la santé. On vise d'intégrer le secteur privé parce qu'il représente l'expertise dans les domaines ciblés.

Par conséquent, on observe que le plan stratégique est utilisé comme un outil de gestion des parties prenantes dans lequel les acteurs ainsi que leurs rôles et mandats sont décrits en détail. Parmi les parties prenantes, l'on retrouve : les fabricants d'intrants biologiques venant du secteur privé; les organisations de certification; les instituts de recherche ainsi que certains ministères des gouvernements nationaux. D'autre part, les gouvernements choisis pour intégrer le programme sont ceux qui sont les plus avancés dans le secteur biologique sur le continent.

5.2.2 Enjeux et partage de responsabilité entre acteurs

Des enjeux ont fait surface liée à la sélection de certains acteurs. En effet, comme le projet se faisait dans un contexte de collégialité, les acteurs impliqués avaient tendance à se choisir entre eux. Or, étant donné le fait que les plateformes pays ont la responsabilité de choisir ceux qui sont chargés de l'exécution, pendant que les comités de pilotage peuvent, eux, choisir les plateformes pays et ainsi de suite, il en découle un certain clientélisme dans le processus de sélection. En théorie, cette sélection doit se faire selon le critère d'expérience de sorte que les organisations choisies pour jouer ce rôle devraient avoir entrepris des projets similaires auparavant et devraient avoir un système administratif compétent. De plus, il est justifié que les réseaux intéressés à intégrer le projet puissent faire du lobbying auprès des organisations pour plaider leur cause. Cependant, il est arrivé dans la pratique de trouver des partenaires chargés de la mise en œuvre totalement dépourvus des capacités d'effectuer le travail de manière efficace et efficiente. Il est même arrivé des situations où des partenaires de mise en œuvre jouaient en même temps le rôle des représentants pays, ce qui mettait en mal le devoir de redevabilité des acteurs et l'évaluation du projet. Et par-dessus tout, certains comités de pilotage manquaient de personnel pour effectuer le travail.

5.2.3 La coordination en réseau

En essayant de comprendre la gouvernance au sein du programme, nous avons observé que la coordination se fait à trois niveaux:

- Continental- constitué du comité de pilotage continental et son secrétariat;
- Régional - constitué du comité de pilotage régional;
- National - comprenant les plateformes nationales, les agences d'exécution ainsi que les partenaires de mises en œuvre et les organisations responsables pays.

Le tableau ci-dessous illustre les niveaux de coordination.

Tableau 2: Niveaux de coordination

Niveau de gouvernance	Continental			Régional	National	
Structure	Commission de l'Union africaine	Comité de pilotage continental	Secrétariat	Comité de pilotage régional et national	Plateformes National et agence d'exécution	Organisation responsable pays

Source : EOAI-AFRICA (2015) *Initiative Agriculture Écologique et Biologique (AEB) Continental Steering Committee. Plan Stratégique 2015-2025*

Comme on peut le constater, le comité de pilotage continental est responsable de faire le suivi de la mise en œuvre et de la stratégie, de mobiliser les ressources pour les activités ainsi que d'assurer l'intégration et la participation des parties prenantes. Ce comité administre l'initiative dans sa globalité. Le secrétariat assure les affaires courantes de comité ; il a pour mandat de reporter au Comité de pilotage continental le progrès du programme et de mettre en œuvre la stratégie de l'initiative.

Quant aux comités de pilotage régionaux, ils constituent des structures auxquelles les plateformes pays font la reddition de compte. Ces entités s'occupent de la sensibilisation et du plaidoyer de l'agriculture écologique et biologique; ils appliquent également le programme au niveau des régions. Les plateformes nationales, de leur côté, documentent le progrès du

projet au niveau des pays. Elles produisent les rapports et comptes rendus remis aux comités de pilotage régionaux. De plus, elles choisissent les partenaires d'exécution et coordonnent les activités au niveau des pays. Enfin, les organisations responsables pays gèrent les fonds, les activités et servent de soutien aux partenaires d'exécution.

5.2.4 Dédoublement des efforts et retard de financement

De ce qui précède, il ressort que la coordination des activités a engendré quelques problèmes. Il y a eu un dédoublement d'efforts. En effet, le SSNC et SDC ont co-financé certains projets dans différents pays à travers différents partenaires d'exécution. Ces derniers ont utilisé l'argent pour des activités similaires au sein du même pays.

Par ailleurs, notre lecture fait ressortir que dans plusieurs cas, il y a eu des retards dans la réception des financements pour les activités au niveau des pays. D'une part, cela résulte aux retards des plateformes pays à acheminer les rapports de financement aux comités de pilotage. Par exemple, au Kenya, le retard de la production des rapports a été causé par des mésententes sur les contrats entre partenaires d'exécution et organisations de coordination pays. Les partenaires d'exécution se plaignaient du manque de ressources pour produire les rapports de qualité. On peut donc observer une absence de cohésion entre les objectifs visés et la réalité opérationnelle.

Lors de l'évaluation de l'efficacité, l'efficacités et la durabilité du projet, il a été démontré que la collaboration entre différents partenaires de mise en œuvre s'avère à être davantage productif que lorsqu'ils travaillent en solitaire (Union africaine, 2016). Par exemple, en Éthiopie, l'Université Makele avait découvert des plantes pour faire l'objet d'une étude sur leur capacité nutritionnelle et médicinale, mais n'avait pas les ressources matérielles pour conduire l'étude, dans ce cas, la collaboration avec le « tropical research Institute » a été jugée bénéfique étant donné que ce dernier a le matériel nécessaire (Union africaine, 2016).

5.2.5 Reddition de Compte

Le déroulement du projet est facilité par la création d'un cadre logique dans lequel sont déterminés les objectifs, les activités requises; les résultats voulus ainsi que les indicateurs pour atteindre ces résultats. Pour assurer un bon déroulement du programme, il existe un processus de reddition de compte qui repose sur la production de rapport acheminé à différents niveaux de coordination et aux bailleurs de fonds. Les rapports se produisent deux fois par année. Ils proviennent des plateformes pays, pour ensuite être acheminés aux comités de pilotages et leurs secrétariats. Ces rapports seront ensuite acheminés aux bailleurs de fonds, afin d'évaluer le rendement du programme.

Il y a également un suivi qui est fait au niveau national. Il s'agit des visites physiques aux sites du programme pour s'assurer le bon déroulement du travail. Cela est une tâche des partenaires d'exécution et des comités de pilotage nationaux. Le financement des activités est conditionné par la réception de ces rapports. Les plateformes nationales doivent avoir remis leurs rapports avant de pouvoir recevoir les prochaines sommes pour financer leurs activités. Les plateformes ont reçu la documentation contenant les échéanciers à respecter pour l'obtention du financement.

Par ailleurs, même dans le cas où le pays achemine les rapports à temps, le financement ne peut être déployé que si les dernières dépenses liées aux activités équivalent à plus de 70% des dernières allocations. On peut comprendre que le mécanisme de reddition de compte est plutôt exigeant.

5.2.6 Ressources et informations largement distribuées

Les institutions de recherche jouent un grand rôle au sein de l'initiative. Elles produisent les informations qui servent de base pour faire du plaidoyer auprès des bailleurs de fonds, de la population, des gouvernements et des agriculteurs. Nous avons découvert que des

programmes de recherche ont été mis en place au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, dans le but de combler un vide de littérature concernant ce domaine. Ces programmes de recherche sont mis en place dans diverses universités de la région comme l'Université Makerere, l'Université de Nairobi, et le « Sokoine University of Agriculture ». Ils offrent aux jeunes du niveau d'études supérieures, l'opportunité d'effectuer une recherche qui explore les enjeux nationaux et régionaux en lien avec le secteur agricole biologique. Ces étudiants sont supervisés par des professeurs qui leur fournissent les connaissances sur la manière de produire des documents scientifiques.

Selon nos recherches, neuf étudiants du doctorat et six de la maîtrise ont été admis à travers ces pays. Les résultats de leurs recherches ont été partagés avec différents réseaux impliqués dans le programme. La recherche et l'information ont également été utilisées dans le but de faire valoir la cause de l'agriculture biologique. La production des données sur ce type d'agriculture a renforcé les recommandations au niveau du besoin de la mise en place des politiques de l'AEB.

Par ailleurs, les deux grands moteurs de financement qui allouent des fonds aux projets ont défini des piliers différemment. En effet, la SDC utilise quatre piliers, dont le quatrième, « supporting and cementing pillar » qui inclut trois des piliers du SSNC qui sont le réseautage et partenariat, le développement de programmes et politiques ainsi que le développement de la capacité institutionnelle (Report, 2016 p.138). Il a été déclaré dans l'évaluation que les indicateurs du projet étaient peu mesurables, spécifiques, atteignables, réalistes et appropriés pour le temps donné (p.138). On peut dire qu'il y a un problème dans la synergie du programme, en ce sens que les pays n'avancent pas au même rythme. Il n'est pas clair s'il y a une communication entre pays et un échange de connaissances pour mieux fonctionner. Il y a des activités qui se font par-ci, par-là, certains ne sont pas planifiées or cela prend des

ressources. Il faudrait prévoir des activités qui entrent dans le budget existant et non baser une prédiction de budget qui dépend des facteurs externes. La manière de déléguer les rôles et de choisir les partenaires pays devrait changer pour éviter les problèmes de manque de capacité et de personnes qui représentent deux rôles simultanément.

Selon le plan stratégique de 2015-2020, le projet devait recevoir 27 millions de dollars US pour son exécution, mais ils n'ont reçu que 11 millions (40%) du montant (Union africaine, 2016). Il y a une insuffisance de financement. Bien qu'il soit prévu de mettre en place différents moyens de financement qui n'impliquent pas les donateurs traditionnels, tels des collectes de fonds, le tourisme, etc. Cela démontre un décalage entre la planification et les besoins réels du programme. Cela a également eu de nombreuses répercussions dans le processus de mise en œuvre (opérationnalisation), car beaucoup de pays n'ont pas pu entreprendre les activités prévues dans le plan d'action.

5.3 Conclusion

Pour conclure ce chapitre, nous avons étudié l'Initiative de l'agriculture écologique et biologique (I-AEB) en Afrique subsaharienne dans le but de comprendre l'institutionnalisation du secteur biologique et la manière dont la gouvernance est exercée dans ce processus. Dans cette optique, nous avons fait une étude de cas basée sur l'I-AEB. À la lumière de nos analyses, nous avons observé que la trajectoire de l'institutionnalisation de l'AB en Afrique s'est faite à l'intérieur des prémices de la période des politiques libérales. Ces dernières ont fait baisser l'intervention de l'état dans l'agriculture et de ce fait les acteurs non gouvernementaux ont eu plus de légitimité pour encadrer le secteur. Par ailleurs, l'aide au développement sous forme de financement à l'agriculture biologique a permis à ces intervenants de s'organiser en réseau afin de propulser le secteur par le biais des

programmes. Depuis lors, c'est de cette manière que l'agriculture biologique s'institutionnalise en Afrique. Par ailleurs, les différentes interventions de l'Union africaine telles que la *Déclaration de Maputo*, la décision EX.CL/631 (XVIII) servent à perpétuer le modèle de développement du secteur agricole fondé sur la gouvernance. Ce dernier se caractérise par une pluralité d'acteurs agissant en collaboration avec des responsabilités et des ressources partagées. Cependant, il a été observé que malgré cette gouvernance, des problèmes surviennent au niveau des choix des acteurs, ce qui crée en retour des problèmes d'imputabilité et d'efficacité.

Chapitre 6 : Conclusion

Cette recherche a pour objectif l'étude de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne afin de comprendre l'émergence des politiques agricoles ainsi que l'exercice de la gouvernance lors de ce processus. Nous avons adopté l'approche *néo-institutionnelle historique* en nous concentrant sur le concept de la dépendance au sentier comme cadre théorique de cette étude. Cette approche théorique couplée à l'analyse documentaire et du process tracing nous a permis de retracer la trajectoire institutionnelle, de comprendre l'historique et le contexte institutionnel de l'AB ainsi que d'analyser la gouvernance.

Nous avons ciblé un programme intercontinental nommé *l'Initiative de l'agriculture écologique et biologique en Afrique*. Ce programme a été choisi du fait qu'il permet de suivre le processus de l'institutionnalisation et du développement des politiques en Afrique subsaharienne. C'est un programme mis en œuvre présentement au sein de huit pays

africains. Un des domaines prioritaires de cette initiative est l'adoption des politiques nationales et le développement des programmes de l'AB.

À la faveur de nos analyses, il a été établi que l'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Afrique subsaharienne a été influencée par la période des 1980-1990. Nous avons caractérisé ce moment comme étant le moment critique marquant le début de la trajectoire institutionnelle pour avoir permis l'apparition de nouveaux acteurs qui ont été le moteur du changement dans le secteur biologique. Au cours de la même période, l'accroissement de l'aide au développement du secteur biologique venant des institutions internationales a causé la persistance institutionnelle puisqu'elle a été principalement envoyée vers les acteurs non étatiques, qui à l'aide de la collaboration ont pu encadrer l'AB.

Par conséquent, il y a l'apparition de nombreux programmes visant l'exportation des produits biologiques, ces programmes se font dans une dynamique de gouvernance. Cela, accompagné des différentes politiques et décisions de l'Union africaine pour l'agriculture biologique, marque les séquences réactives. Autrefois cette dynamique de gouvernance a aidé l'émergence des normes de certification biologique de l'Afrique de l'Est. Dans l'initiative étudiée; cela a permis la mise en place de politiques et ébauches de politiques ainsi que différentes structures de réseautage et bases de données. Le gouvernement ougandais a adopté une politique de l'agriculture biologique en juillet 2019. Par ailleurs le Nigéria et le Kenya ont produit des ébauches de politiques publiques.

Nous avons conclu que la gouvernance fait donc partie du processus d'institutionnalisation parce que c'est à travers la collaboration qu'apparaissent les normes et les politiques encadrant le secteur biologique. En effet, à travers la collaboration des acteurs se fait aussi le plaidoyer de l'AB en Afrique auprès des gouvernements et c'est cela qui encourage les dirigeants à élaborer des politiques biologiques et non l'inverse. Dans le cadre de l'I-AEB

étudiée ici, la gouvernance s'exerce à travers la collaboration d'une pluralité d'acteurs non gouvernementaux, par la coordination en réseau et le partage de responsabilités entre acteurs; par les ressources et informations largement distribuées et par l'interdépendance de pouvoir entre parties prenantes.

Cette étude a fait aussi apparaître la présence de plusieurs problèmes liés à l'exercice de la gouvernance, notamment dans la coordination des choix, l'affectation et la gestion des ressources et au niveau du partage des responsabilités, ce qui constitue un frein au développement du programme dans certains pays, bien qu'il ait permis à des pays comme le Kenya de produire des ébauches de politique promouvant l'agriculture biologique.

En un mot, la gouvernance au sein de l'I-AEB est axée sur la collaboration des parties prenantes, la responsabilité partagée, l'interdépendance du pouvoir ainsi qu'une large distribution des ressources et des informations. Comme dans d'autres situations de ce genre fondées sur le réseautage et le partenariat, les enjeux ne manquent pas. Dans ce cas, ils sont liés à la coordination et au partage des tâches, causant malheureusement un ralentissement dans le processus de reddition de compte attachée au manque d'appropriation de la part des acteurs politiques ainsi qu'aux lourdeurs administratives dans l'allocation équitable des finances.

Bibliographie

Adebiyi, J. A. (2014). *Organic agriculture development strategies in Tunisia and Uganda : Lessons for African organics* [M.C.R.P.]. <http://search.proquest.com/docview/1621579872/abstract/6B0D47BF29904878PQ/1>

AFRICAN UNION. (2010) Decision on organic farming (EOA) Doc. EX.CL/631 (XVIII). *Executive council*.

AFRICAN UNION. (2016) Ecological Organic Agriculture (EOA) Initiative Mid-term Evaluation-FINAL REPORT. *Continental Steering committee (CSC) E.O.W ASSOCIATES LTD*

AFSA: Addis Ababa Declaration on Agroecology, Ecological Organic Agriculture and Food Sovereignty : The Way Forward for Nutrition and Health in Africa. (2017, mars 6). AFSA. <https://afsafrika.org/addis-ababa-declaration-on-agroecology-ecological-organic-agriculture-and-food-sovereignty-the-way-forward-for-nutrition-and-health-in-africa/>

Agricultural Alternatives | FAO. (s. d.). Consulté 9 février 2020, à l'adresse <http://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/1146181/>

Akinbamijo, Y. Fay, F.(2012). African organic product and the EU: status requirements opportunities and AU-EU initiatives. *2nd African Organic conference, Lukasa, Zambia* p.1-9

Auerbach, R. (ed), Rundgren, G. (ed), & Scialabba, N. E.-H. (ed). (2013). *Organic agriculture: African experiences in resilience and sustainability*. FAO. <http://agris.fao.org/agris-search/search.do?recordID=XF2013001562>

Augustine, A. (2013). Optimizing Opportunities for Sustainable Development through Organic Agriculture in Nigeria. *IOSR Journal of Agriculture and Veterinary Science*, 4, 07-11. <https://doi.org/10.9790/2380-0410711>

Azoulay, G., & Saizal, R. (1994). *Réformes de politique économique en Afrique subsaharienne dans les années 80 et performances du secteur agricole*. Food & Agriculture Org.

Bakewell-Stone, P., Lieblein, G., & Francis, C. (2008). Potentials for organic agriculture to sustain livelihoods in Tanzania. *International Journal of Agricultural Sustainability*, 6(1), 22-36. <https://doi.org/10.3763/ijas.2007.0266>

Baxter, P., & Jack, S. (2008). Qualitative case study methodology : Study design and implementation for novice researchers. *Qualitative Report*, 13(4), 544-.

Beach, D. (2017). *Process-Tracing Methods in Social Science*. Oxford Research Encyclopedia of Politics. <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190228637.013.176>

Bendjebbar, P. (2018a). La trajectoire d'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Ouganda, success story de l'Afrique subsaharienne. *Cahiers Agricultures*. [https://doi.org/La trajectoire d'institutionnalisation de l'agriculture biologique en Ouganda, success story de l'Afrique subsaharienne. Bendjebbar Pauline. 2018. Cahiers Agricultures, 27 \(4\), dossier Agriculture biologique en Afrique : diversité des trajectoires:45003, 7 p.https://doi.org/10.1051/cagri/2018029](https://doi.org/La%20trajectoire%20d%27institutionnalisation%20de%20l%27agriculture%20biologique%20en%20Ouganda,%20success%20story%20de%20l%27Afrique%20subsaharienne.%20Bendjebbar%20Pauline.%202018.%20Cahiers%20Agricultures,%2027%20(4),%20dossier%20Agriculture%20biologique%20en%20Afrique%20:%20diversit%C3%A9%20des%20trajectoires:45003,%207%20p.https://doi.org/10.1051/cagri/2018029) <<https://doi.org/10.1051/cagri/2018029>>

Bendjebbar, P. (2018b). *Vers un modèle bio africain? : Trajectoires comparées d'institutionnalisation de l'agriculture biologique au Bénin et en Ouganda* [Phdthesis, Université Paris-Est]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02185005>

Bezes, P., & Palier, B. (2018). Le concept de trajectoire de réformes. *Revue française de science politique*, 68(6), 1083–1112. <https://doi.org/10.3917/rfsp.686.1083>

Byerlee, D., Garcia, A. F., Giertz, A., & Palmade, V. (2013). *Main report* (N° 75663; p. 1-162). <http://documents.worldbank.org/curated/en/327811467990084951/Main-report>

Charreaux, G. (2000). *Le conseil d'administration dans les théories de la gouvernance* (N° 001201). Consulté à l'adresse Université de Bourgogne - CREGO EA7317 Centre de recherches en gestion des organisations website: <https://ideas.repec.org/p/dij/wpfarg/001201.html>

Charreaux, G. (2004). *Les théories de la gouvernance:de la gouvernance des entreprises à la gouvernance des systèmes nationaux* (N° 1040101; Working Papers CREGO). Université de Bourgogne - CREGO EA7317 Centre de recherches en gestion des organisations. <https://ideas.repec.org/p/dij/wpfarg/1040101.html>

Chevallier, J. (2003). La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? *Revue française d'administration publique*, no105-106(1), 203 217.

Chevalier, F., Cloutier, L. & Mitev, N. (2018). *Les méthodes de recherche du DBA*. Caen, France: EMS Editions. doi:10.3917/ems.cheva.2018.01.

Collier, D. (2011). Understanding Process Tracing. *PS, Political Science & Politics*, 44(4), 823–830. <https://doi.org/10.1017/S1049096511001429>

Coman, R., Crespy, A., Louault, F., Pilet, J.-B., Haute, E. V., & Morin, J.-F. (2016). *Méthodes de la science politique : De la question de départ à l'analyse des données*. De Boeck Supérieur.

De Bon, H., Ludovic, T., Malézieux, E., Bendjebbar, P., Eve, F., & Silvie, P. (2018). L'agriculture biologique en Afrique : Un levier d'innovations pour le développement agricole. *Perspective - Cirad*, 1-4. <https://doi.org/10.19182/agritrop/00035>

EOAI-AFRICA (2015) *Initiative Agriculture écologique biologique (AEB) Plan D'action-FRENCH* Consulté 6 février 2020, à l'adresse <https://eoai-africa.org/>

EOAI-AFRICA (2015) *Initiative Agriculture Écologique et Biologique (AEB) Continental Steering Committee*. Plan Stratégique 2015-2025. Consulté 10 avril 2020, à l'adresse <https://eoai-africa.org/home/continental-steering-committee/>

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (1999) - COMMITTEE ON AGRICULTURE. Fifteenth session, Rome 25-29 January 1999 Red Room (s. d.). Consulté 4 octobre 2019, à l'adresse <http://www.fao.org/3/X0075e/X0075e.htm>

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (2013). *Organic Agriculture : African Experiences of Resilience and Sustainability*. (s. d.). ResearchGate. Consulté 29 février 2020, à l'adresse https://www.researchgate.net/publication/262611974_Organic_Agriculture_African_Experiences_of_Resilience_and_Sustainability

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (2018) *Achieving Social and Economic Development in Africa through Ecological and Organic*

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (2020) *Organic Agriculture : Sécurité alimentaire*. (s. d.). Consulté 25 février 2020, à l'adresse <http://www.fao.org/organicag/oa-specialfeatures/oa-foodsecurity/fr/>

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS-WHO (2019) | CODEXALIMENTARIUS FAO-WHO. (s. d.). Consulté 4 octobre 2019, à l'adresse http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/members/detail/faolex/en/?country_iso3=ZAF

Freud, C. (2011). Devèze, Jean-Claude (dir.). —Défis agricoles africains. *Cahiers d'études africaines*, 51(202-203), 711-713.

Gauthier, B., & Bourgeois, I. (2016). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (6e édition.). Presses de l'Université du Québec.

Goldberger, J.R. Non-governmental organizations, strategic bridge building, and the "scientization" of organic agriculture in Kenya. *Agric Hum Values* **25**, 271–289 (2008). <https://doi.org/10.1007/s10460-007-9098-5>

Halberg, N., Muller, A., & Muller, A. (2012). *Organic Agriculture for Sustainable Livelihoods*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203128480>

Hall Peter A., Taylor Rosemary C. R. La science politique et les trois néo-institutionnalismes. In: *Revue française de science politique*, 47^e année, n°3-4, 1997. pp. 469-496.

Hauser, M., & Lindtner, M. (2017). Organic agriculture in post-war Uganda : Emergence of pioneer-led niches between 1986 and 1993. *Renewable Agriculture and Food Systems*, 32(2), 169-178. <https://doi.org/10.1017/S1742170516000132>

Hermet, G. Kazancigil, A. (2005) La gouvernance- Un concept et ses applications. *Recherches internationales* 228 p.,

Hooghe, L., & Marks, G. (2003). *Unraveling the Central State, But How? Types of Multi-Level Governance*. *IHS Political Science Series: 2003, No. 87* (p. 38) [Working Paper]. Institute for Advanced Studies, Vienna. <http://aei.pitt.edu/530/>

INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS (2020) The world of organic agriculture. Statistics & Emerging trends. International Trade centre <https://orgprints.org/37222/>

Jumba, F. R., Freyer, B., Mwine, J., Dietrich, P., & Dietrich, P. (2012). *Understanding Organic Food Qualities in the Global South: An East African Perspective*. <http://ir.umu.ac.ug/xmlui/handle/20.500.12280/534>

Kane, M., & Pacini, H. (2016). Financing Organic agriculture in Africa : Mapping the issues.

Kpadé, P. C., & Boinon, J.-P. (2011). Dynamique des politiques cotonnières au Bénin. Une lecture par la dépendance de sentier. *Economie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 321, 58-72. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2949>

Leca, J. (2000). Sur la gouvernance démocratique : Entre théorie et méthode de recherche empirique. *Politique européenne*, n° 1(1), 108-129.

Lecours, A. (2002). L'approche néo-institutionnaliste en science politique : Unité ou diversité? *Politique et Sociétés*, 21(3), 3-19. <https://doi.org/10.7202/000494ar>

Létourneau, A. (2009). Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques. *VertigO*, 6. <https://doi.org/10.4000/vertigo.8891>

LOCONTO, A (2018) *Achieving Social and Economic Development in Africa through Ecological and Organic Agricultural Alternatives | FAO*. (s. d.). Consulté 10 février 2020, à l'adresse <http://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/1146181/>

Macgregor, J. (1990). The crisis in African agriculture. *Africa Insight*, 20(1), 4-16.

Mahoney, J. (2001). Path-Dependent Explanations of Regime Change : Central America in Comparative Perspective. *Studies in Comparative International Development*, 36(1), 111–141. <https://doi.org/10.1007/bf02687587>

Malley, Z. J., U, Taeb, M., & Matsumoto, T. (2009). Agricultural productivity and environmental insecurity in the Usangu plain, Tanzania : Policy implications for sustainability of agriculture. *Environment, Development and Sustainability*, 11(1), 175-195. <http://dx.doi.org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1007/s10668-007-9103-6>

Mgbenka, R., Onwubuya, E., & Ezeano, C. (2015). Organic Farming in Nigeria : Need for Popularization and Policy. *World Journal of Agricultural Sciences*, 11(6), 346–355. <https://doi.org/10.5829/idosi.wjas.2015.11.6.1885>

Michaelis, A. R. (1993). The Crisis in African Agriculture. *Interdisciplinary Science Reviews*, 18(1), 1-3. <https://doi.org/10.1179/isr.1993.18.1.1>

Morgera, E., Bullón Caro, C., & Marín Durán, G. (2012). *Organic agriculture and the law*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations. (s. d.). Consulté 3 octobre 2019, à l'adresse <http://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/282550/>

Muchie, M., Lukhele-Olorunju, P., & Akpor, O. B. (2013). *The African Union Ten Years After: Solving African Problems with Pan-Africanism and the African Renaissance*. African Books Collective, Africa Institute of South Africa.

OJEDE, A., MUGERA, A., & SEO, D. (2013). MACROECONOMIC POLICY REFORMS AND PRODUCTIVITY GROWTH IN AFRICAN AGRICULTURE. *Contemporary Economic Policy*, 31(4), 814-830. <https://doi.org/10.1111/coep.12000>

Pierson, P. (2000). Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics. *The American Political Science Review*, 94(2), 251–267. <https://doi.org/10.2307/2586011>

Pophiwa, N. (2012). On the margins of the state : Breakthroughs and challenges in the institutionalisation of NGO-driven organic agriculture in Uganda. *Africa Insight*, 41(4), 76-91.

Rapport sur le développement dans le monde, 2008, Banque mondiale L'agriculture au service du développement. (2008). *Mondes en développement*, n° 143(3), 117-136.

Schwindenhammer, S. (2016). Authority Pooling and Regional Organic Agriculture Standard-Setting: Evidence from East Africa. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 18(1), 102-120. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2015.1053109>

Stoker, G. (1998). Governance as theory: Five propositions. *International Social Science Journal*, 50(155), 17-28. <https://doi.org/10.1111/1468-2451.00106>

Stoker, G. (2018). Governance as theory: Five propositions. *International Social Science Journal*, 68(227-228), 15-24. <https://doi.org/10.1111/issj.12189>

Tamekou, R. (2008). Programme National de Gouvernance (2006-2010) et modernisation administrative. Le Cameroun à l'heure du Nouveau Management Public. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 74(2), 235-252.

Taylor, A. (2006). Overview of the current state of organic agriculture in Kenya, Uganda and the United Republic of Tanzania and the opportunities for regional harmonization /. <http://digitallibrary.un.org/record/591742>

Thelen, K. (2003). *Comment les institutions évoluent: Perspectives de l'analyse comparative historique* (p. 13–43). Presses de Sciences Po.

Tournier, C. (2007). LE CONCEPT DE GOUVERNANCE EN SCIENCE POLITIQUE. *Papel Politico*, 12(1), 63-92.

Tung, O. (2016). Organic Food Certification in South Africa: A Private Sector Mechanism in Need of State Regulation? *Potchefstroom Electronic Law Journal/Potchefstroomse Elektroniese Regsblad*, 19, p.1-48 <https://doi.org/10.17159/1727-3781/2016/v19i0a584>

Turkewitsch, L., & Stein, M. (2013). La gouvernance multiniveau et la nouvelle gestion publique : Des idées nouvelles à intégrer aux approches traditionnelles du fédéralisme dans le contexte de l'étude des relations intergouvernementales. *Télescope (Sainte-Foy. En Ligne)*, 19(1), 85–114. <https://doi.org/10.7202/1017153ar>

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT (2008)
Harmonization and Equivalence in Organic Agriculture. 4,. (2008).

Yin, R. K. (1994). Discovering the future of the case study method in evaluation research. *Evaluation Practice*, 15(3), 283–290. [https://doi.org/10.1016/0886-1633\(94\)90023-x](https://doi.org/10.1016/0886-1633(94)90023-x)

Yussefi-Menzler, M. (2010). *The World of Organic Agriculture: Statistics and Emerging Trends 2008*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781849775991>